

*Date de dépôt : 13 octobre 2020*

## **Rapport**

**de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi 12496 accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2020 à 2023 :**

- a) la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)**
- b) la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)**
- c) l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI)**

*Rapport de majorité de M<sup>me</sup> Dilara Bayrak (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Jean Burgermeister (page 74)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M<sup>me</sup> Dilara Bayrak**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La commission des finances a étudié le projet de loi susvisé lors de ses séances des 11 mars, 20 mai, 26 août et 9 septembre 2020, sous la présidence de M. Olivier Cerutti.

La commission des finances a été assistée dans ses travaux par M. Raphaël Audria.

Les procès-verbaux de ces séances ont été rédigés par M. Gérard Riedi.

Que toutes ces personnes soient remerciées du soutien apporté à la commission.

## Déroulement des travaux

- 11 mars 2020 : audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DDE, et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint chargé des questions économiques/DDE.
- 20 mai 2020 : audition de M. Antonio Gambardella, directeur de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).
- 26 août 2020 : audition de M<sup>me</sup> Annalise Eggimann, directrice d'Innosuisse, ainsi que de M. Julien Guex, secrétaire général de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT).
- 9 septembre 2020 : position des groupes et vote final de la commission.

## Audition de M. Pierre Maudet, conseiller d'Etat/DDE, et de M. Daniel Loeffler, secrétaire général adjoint chargé des questions économiques/DDE

M. Maudet indique que ce projet de loi est la suite de ce qui avait été annoncé à l'automne lorsque la commission des finances avait traité du renouvellement des contrats de prestations pour la FAE, la FONGIT et l'OPI. Un député (S) avait alors demandé pourquoi la fondation Ecllosion n'était pas incluse alors même que cette dernière fait partie de la constellation des entités de support à l'économie, notamment au monde des start-ups. M. Maudet avait répondu que son intention était de rationaliser ce dispositif de soutien aux entreprises et de s'interroger sur la pertinence de maintenir une spécificité pour les sciences de la vie considérant que la FONGIT fonctionne bien et qu'elle pourrait couvrir l'ensemble du spectre des start-ups, y compris dans les sciences de la vie. Avec le projet de loi soumis à la commission des finances, M. Maudet estime que c'est la concrétisation de cette volonté de simplification et de rationalisation ainsi que d'affectation de l'essentiel des fonds non pas à la structure, à l'administration ou au fonctionnement, mais véritablement aux entreprises naissantes qui en ont besoin.

M. Maudet signale que ce projet de loi ne propose ni une augmentation des subventions ni une diminution. C'est une réallocation des sommes prévues pour Ecllosion sur une structure dont il pense qu'elle fonctionnera mieux étant donné qu'Ecllosion a aussi connu des difficultés de fonctionnement ces dernières années. M. Maudet estime que la FONGIT étant une entité « qui fonctionne bien, qui est saine, qui ne prend pas trop de bureaucratie et d'administration », elle devrait voir rejoindre dans son giron le domaine des sciences de la vie qui était, jusqu'alors, spécialement dévolu à Ecllosion.

M. Loeffler présentera brièvement les tenants et aboutissants du projet de loi. Il commencera par exposer ce que fait Ecllosion puisque l'Etat a un contrat de prestations pour la période 2017 à 2020. Deuxièmement, il expliquera le contexte qui définit cette volonté de regrouper les deux incubateurs. Troisièmement, il présentera le contenu du projet de loi, notamment le transfert d'activités de la fondation Ecllosion vers la FONGIT ainsi que la création d'un fonds de financement pour les start-ups dédiées à l'innovation.

### ***Historique d'Ecllosion***

La société Ecllosion a été créée en 2004 pour soutenir les projets dans les sciences de la vie. Elle intervenait très en amont, alors même qu'il n'y avait pas de structure à proprement parler dans les entités aidées. Ecllosion avait une activité d'incubation et une activité de financement dans le même organisme. C'était un modèle voulu pour être à proximité des investisseurs, des coachs et des sociétés et, considérant que le coach d'Ecllosion allait assurer la direction de la société pour l'aider à aller de l'avant, c'était le modèle à privilégier.

En 2010, relativement aux règles de gouvernance, il est apparu que c'était une mauvaise idée d'avoir l'investisseur et la société dans la même structure. Ils ont donc été séparés, ce qui a amené la création d'une fondation Ecllosion et d'une activité de financement distincte. Cependant, les deux entités avaient toujours la même mission, à savoir transformer le fort potentiel d'innovation dans le domaine des sciences de la vie, mettre à disposition des sociétés du savoir-faire et du financement, donc des aides financières sous forme de prêts allant de 100 000 à 500 000 francs, et accompagner les projets issus de la recherche fondamentale. C'est ce dernier élément qui expliquera la raison de la fusion puisque la fondation Ecllosion venait très en amont, alors qu'il n'y avait pas forcément des entrepreneurs à la tête de l'entreprise soutenue.

La fondation Ecllosion avait un budget de 1 470 150 francs par année sur quatre ans, avec un contrat de prestations courant de 2017 à 2020. Les prestations attendues étaient la sensibilisation de la communauté scientifique aux aspects de la valorisation de leurs innovations, un service d'accompagnement, la mise à disposition d'infrastructures spécialisées (des laboratoires sont mis à disposition des start-ups) et un accès facilité à un financement de démarrage. L'aide financière servait à acheter des consommables ou des expertises dans le cadre des premières phases de développement du projet.

Au niveau des résultats 2017-2018 (il existe une commission de suivi après chaque année, mais cela n'a pas encore été effectué pour l'année 2019), 104 dossiers ont été évalués : 23 projets réorientés, 48 dossiers étudiés et analysés, 25 projets suivis, 6 sociétés incubées et 3 millions de francs levés. Il y a un aspect d'entonnoir avec beaucoup de dossiers analysés et beaucoup de dossiers qui ne sont pas sélectionnés.

### *Contexte actuel*

Selon M. Loeffler, le contexte est très important parce qu'il va expliquer pourquoi cette fusion fait sens. Il ne semble pas nécessaire de s'attarder sur l'importance de l'innovation : avec les conditions-cadres, notamment les salaires élevés, il est important de développer des activités à forte valeur ajoutée. Un autre élément de poids, c'est que l'on investit énormément au niveau des universités dans les sciences de la vie. Si une suite n'est pas prévue pour la création d'entreprises, il y a un manque de cohérence dans le système. On constate aussi, d'après une analyse de la société des ingénieurs suisses, que les PME suisses ont perdu de leur force d'innovation. Il est donc important de mettre en place des organismes pour soutenir l'innovation.

Un deuxième élément important dans le contexte, c'est la convergence des technologies. Les secteurs étaient bien séparés : biotechnologies, nanotechnologies, microfluidique et informatiques. Aujourd'hui, dans tous les projets des sciences de la vie, il y a une convergence très forte des technologies et on n'arrive plus à séparer correctement les dossiers. Il y aura toujours des développements de molécules pures, mais il y a en permanence des développements qui se rapprochent. Un autre élément allant dans ce sens, c'est la création, par l'EPFL, d'une section dédiée aux sciences de la vie et leur interface avec les technologies. On voit ainsi que cette ouverture est en train de se développer, y compris dans les structures de formation. Il y a ainsi une convergence bio-med-nano-info.

Au niveau du financement de l'innovation, on voit qu'il y a des structures de business angel (venture capital ou VC) qui vont intervenir dans des secteurs plus ou moins en aval, mais qu'il y a très peu de choses en amont. Dans le canton de Vaud, par exemple, avec la Fondation d'innovation technologique (FIT), l'intervention se fait avant que le projet soit créé. Si un chercheur a une idée intéressante qui peut devenir une entreprise, des investissements de 40 000 ou 50 000 francs permettent au chercheur de finaliser ses études pour ensuite constituer sa société et chercher les premiers financements. Il y a ainsi une insuffisance de fonds pour répondre à la dynamique d'innovation dans les hautes écoles. C'est aussi pour cette raison que, dans l'autre projet de loi, il avait été demandé à la FONGIT et à l'OPI de

travailler beaucoup plus en collaboration avec les universités. Des indicateurs visant à renforcer cette collaboration entre le dispositif de soutien aux entreprises et les universités ont été mis dans les contrats de prestations.

Au niveau de l'effet de levier important que cela représente sur la création d'emplois, on peut citer l'exemple de X, une société comptant plus d'une centaine d'emplois, qui a commencé par un microcrédit à Lausanne et qui est ensuite venue s'installer à Genève.

### ***Contenu du projet de loi***

Au niveau du transfert des activités de soutien, cela veut dire que la FONGIT va intégrer des prestations issues des domaines des sciences de la vie, biotech et pharma, la medtech étant déjà coachée par la FONGIT. M. Loeffler précise que la biotech et la pharma, c'est le développement de molécules. La FONGIT va engager un coordinateur pour la gestion des projets Live Sciences et elle utilisera un réseau d'experts afin de minimiser les frais fixes et de travailler avec le bon expert pouvant être financé par les outils mis à disposition par la Confédération, comme Innosuisse. La FONGIT établit des contrats avec les hautes écoles pour l'utilisation des plateformes scientifiques : il a été remarqué que la FONGIT n'a pas la masse critique pour acheter des instruments up-to-date et que les universités, dans leurs frais d'investissement, ont des laboratoires beaucoup plus performants que ce que peut assurer une petite structure comme la FONGIT. On peut notamment penser au bâtiment du CMU et à celui qui est en face à la rue Lombard qui sont exceptionnels. Il est possible de faire des mutualisations considérables dans cette perspective. M. Loeffler précise que cela permet d'économiser un certain nombre des frais de loyer et d'infrastructure et aussi de coordonner le suivi de projets puisque la FONGIT a déjà une structure de suivi de projet. Cela permettrait, au travers des synergies, de faire une économie conséquente.

Le deuxième point du projet de loi est la création d'un fonds. L'idée est de créer un fonds de financement géré par la FONGIT. Il serait constitué par 1 million de francs de subventions de l'Etat de Genève. Ainsi, sur les 1 470 000 francs donnés à la FONGIT, 1 million de francs seraient utilisés pour la constitution de ce fonds. Il y aurait également un apport de la FONGIT de 500 000 francs et un apport de partenaires privés à définir. Plusieurs partenaires privés ont déjà fait le pas pour contribuer dans ce fonds.

Une gouvernance a été mise en place ainsi qu'un règlement du fonds indiquant clairement quels sont les organes présents dans la gouvernance du fonds. La gouvernance du fonds sera composée de représentants de l'Etat, de la FONGIT, des hautes écoles et d'experts.

Au niveau des types de soutiens financiers, des montants de 50 000 francs seront donnés à des chercheurs qui ont des projets d'entreprises. Il y a aussi des prêts d'amorçage convertibles jusqu'à 100 000 francs, ce qui constitue la deuxième étape. Dans un processus séquentiel, le chercheur peut recevoir 40 000 francs. Ensuite, si cela fonctionne et qu'il crée son entreprise, et qu'il a besoin de financement pour continuer ses recherches, le soutien de 100 000 francs qui lui est apporté va l'aider à faire mûrir le projet pour aller plus loin. Le troisième type de soutien concerne la croissance et la transformation digitale pour les sociétés qui ont des projets d'innovation. Il faut pouvoir soutenir la PME existante qui a un projet d'innovation avec des prêts jusqu'à 400 000 francs. M. Loeffler précise qu'il s'agit de prêts avec remboursement et de prêts avec possibilité de convertibilité. La bourse de 50 000 francs est une subvention, mais le règlement prévoit que le bénéficiaire rembourse ces 50 000 francs si le projet devient un succès.

Une estimation basée sur les chiffres 2018 de la FIT a été faite sur les chercheurs, start-ups et PME. La FIT a 9 bourses et, par rapport au PL 12645, ils sont partis sur 8 bourses. On arrive ainsi à un fonds de 2 millions de francs pour la première année. Si le projet de loi est accepté, il y aura donc 2 millions de francs de subvention, dont les 500 000 francs de la FONGIT. Ils ont estimé, en étant prudents, qu'il y aurait 500 000 francs des partenaires privés. Au niveau du projet de loi, on est dans la même enveloppe financière. On parlait de 1 470 000 francs donnés à la fondation Ecllosion et 2 121 000 francs à la FONGIT, soit un total de 3 591 000 francs. On retrouve maintenant le même montant pour la FONGIT. Au niveau des activités, on voit que la partie financement d'Ecllosion va se retrouver à la FONGIT avec un montant de 1 million de francs.

La fondation Ecllosion donnait des financements par année pour 350 000 et 600 000 francs. Cette fusion permet de faire une économie d'échelle notamment avec la gestion des projets qui sera centralisée. Des infrastructures de l'université seront utilisées, ce qui permettra d'avoir des loyers en moins. Tout cela permet de libérer ce 1 million de francs et, pour la FONGIT, de continuer ses activités comme d'habitude.

La FONGIT va reprendre les activités de la fondation Ecllosion : la sensibilisation et la valorisation de l'innovation, l'accompagnement des start-ups dans leurs projets de développement, les prestations d'incubation et de financement.

Le budget de la FONGIT est composé de 2 121 000 francs auxquels s'additionnent les 470 000 francs ajoutés, ce qui donne 2 591 000 francs et 1 million de francs donnés au niveau du fonds de financement.

Relativement aux avantages du projet, le modèle de la fondation Ecllosion n'était plus adéquat. On retrouve l'idée d'aider le porteur de projet et de chercher ensuite l'entrepreneur qui gère l'entreprise. Le département a interviewé de nombreux directeurs de sociétés actives dans le domaine des sciences de la vie. Elles leur ont dit que, dans tout projet de start-up, y compris les sciences de la vie, il faut chercher l'entrepreneur. C'est le changement de paradigme qu'il y a avec ce projet de loi puisque la FONGIT cherchait l'entrepreneur et que la fondation Ecllosion s'occupait du chercheur et gérait l'entreprise. Les synergies organisationnelles permettent de débloquer des financements pour créer ce fonds d'amorçage et faciliter l'innovation. Un autre avantage au niveau du dispositif, c'est l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité du dispositif. On a ainsi un incubateur et on sait où l'orienter. Par ailleurs, la mutualisation des charges et l'approche de soutien aux start-ups unifiée évite d'avoir des aides différenciées. Il s'agit également d'avoir un renforcement de la collaboration avec les hautes écoles. Ainsi, en utilisant les plateformes des hautes écoles, on contribue à rapprocher des organismes. L'économie privée est aussi prête à apporter un soutien désintéressé puisqu'elle investit dans un fonds et qu'elle n'a aucune influence sur la manière dont l'argent sera dépensé par ce fonds géré par une fondation.

### ***Questions des députées et des députés***

*Un député (PDC) note que l'apport des partenaires privés reste à définir. Il aimerait savoir quel est le profil de ces partenaires privés et quelle est leur espérance de retour sur investissement. M. Maudet répond que leur espérance de retour sur investissement est de zéro. C'est du « venture philanthropy », autrement dit un don sans espérance de retour et sans lien avec l'activité directe. M. Maudet s'est adressé à une série de grandes entreprises genevoises qu'il a ciblées sur un critère très politique. Il a regardé qui en 2020 (pour autant qu'il y ait encore des bénéficiaires à la fin de l'année) allait bénéficier du passage du taux d'imposition de 24% à 13,99%. Toute une série d'entreprises va faire une belle économie tandis que d'autres voient leurs impôts progresser, notamment les multinationales. Les premières sont bien évidemment éligibles à un soutien civique à l'innovation. L'angle très politique est de dire qu'elles font partie du biotope économique genevois. Elles ont des moyens substantiels. Dans ce biotope, elles ont aussi intérêt à faire en sorte que les plus petites entreprises accélèrent leur transition numérique (beaucoup de PME sont en retard au niveau de la mutation dans un modèle plus digital) et qu'on leur donne un coup de main. Il est proposé aux entreprises qui apportent leur soutien de participer au comité du fonds*

qui étudie et sélectionne les projets parce qu'on peut bénéficier de leur expertise. Il y a par exemple deux banques, une entreprise de négoce, un parfumeur ainsi qu'une entreprise qui a bénéficié de la FONGIT, il y a 16 ans et qui est aujourd'hui une belle entreprise qui a largement dépassé le stade de la start-up (elle donne ainsi le message qu'elle réinvestit, sans espérance de gain particulière, sur la structure qui lui a permis de prospérer), qui ont été sollicités. On fait ainsi un premier tour avec 5 entreprises dans le viseur qui donneraient chacun 200 000 francs, soit 1 million de francs au total.

*Un député (S) constate que 6 entreprises ont été incubées entre 2017 et 2018. Il aimerait savoir si on sait ce qu'il est advenu de ces entreprises.* M. Loeffler signale que, au niveau des biotechnologies, il y a quatre phases de tests médicaux. Les sociétés incubées chez Ecllosion sont souvent en phase préclinique ou dans les premières phases. On dit que, pour développer un nouveau médicament, cela dure dix ans et cela coûte environ 1 milliard de francs. Ces sociétés sont ainsi des phases où elles sécurisent leur dossier et minimisent le risque pour les investisseurs. L'idée est qu'elles passent dans des phases ultérieures où elles vont faire des levées de fonds plus importantes. Par exemple, la société Y a été incubée durant deux ans à la fondation Ecllosion. Elle l'a maintenant quittée et elle a levé 15 millions de francs pour poursuivre. La société Z a, quant à elle, levé 17 millions de francs en janvier. La force de ces incubateurs, ce que la FONGIT va devoir continuer, c'est le réseau des investisseurs et le fait de maintenir un écosystème dans les sciences de la vie. Genève est très fort avec l'université où il y a des compétences très pointues. Ecllosion et la FONGIT permettent de poursuivre les projets issus de l'université. Ensuite, le défi de ce dispositif de soutien auquel ils ont répondu consiste à trouver des investisseurs prêts à financer la suite pour trouver des résultats probants.

*Le même député (S) demande si c'est pendant les deux ans qu'il y a eu les 3 millions de francs levés.* M. Loeffler indique qu'il y a deux types de sociétés. Il y a la société qui est incubée et qui a son adresse dans l'incubateur Ecllosion. Il y a aussi la société qui a été dans l'incubateur Ecllosion, qui sort et qui prend, en général, des locaux à proximité du CTL à Plan-les-Ouates. Pour une entreprise de ce deuxième type, le coaching va continuer. Dans ces phases, les relations établies avec les investisseurs leur permettent, en travaillant ensemble, de lever des financements auprès d'investisseurs privés pour les phases ultérieures.

*Le même député (S) comprend que ces six sociétés incubées ont levé 3 millions de francs. Il a toutefois entendu M. Loeffler dire que des montants plus importants avaient été levés.* M. Loeffler précise que ces montants plus importants ont été levés dans les phases ultérieures. Ensuite, il faut aussi voir



que les coachs gardent des contacts et que des échanges se font encore par rapport au réseau. A un moment donné, c'est une sorte d'effort collectif. La société continue son développement. On fait la relation avec la personne en contact avec des investisseurs. Ce sont des aides qui permettent aux sociétés de lever des fonds.

*Un député (S) demande quel est le nombre d'emplois créés à travers Ecllosion. M. Loeffler peut envoyer ce chiffre à la commission ultérieurement (c.f. annexes).*

*Un député (EAG) note qu'il est mentionné l'activité dans le domaine de la biotechnologie, la pharma, etc. Il a aussi remarqué, en lisant les rapports de législature du Conseil d'Etat de ces dernières années, que c'est un domaine dans lequel on attribuait régulièrement des allègements fiscaux (il y a peu de données sur les allègements fiscaux à part le secteur d'activité des entreprises). Il se demande donc s'il y a un lien entre ces entreprises qui sont couvées et le fait que l'Etat les voit avec les yeux d'un parent pour ses enfants et soit ainsi plus prompt à lui offrir des allègements fiscaux. Il s'interroge en effet sur la répétition de ce secteur d'activité dans les différents rapports de législature du Conseil d'Etat. M. Maudet ne croit pas se souvenir que ce soit un secteur particulièrement choyé. Il y a un certain nombre de sociétés qui ont fait la demande, mais le paradoxe est que l'allègement fiscal qui porte sur une durée maximale de dix ans correspond à la durée pour trouver une molécule. De toute façon, on sait que pour ce type de société, ce n'est pas sur ses dix premières années d'existences qu'il y aura en principe une rentabilité qui se transformera en manne fiscale. Dans les discussions que M. Maudet a eues avec les entrepreneurs à la tête de ce type de sociétés, certains ont demandé des allègements et les ont souvent obtenus. Cela ne coûte d'ailleurs pas grand-chose à l'Etat, parce que la probabilité qu'il récupère quelque chose dans les dix ans est faible. M. Maudet se rappelle aussi de sociétés qui ne l'ont pas demandé parce qu'elles intégraient le paramètre qu'il faut au minimum dix ans pour obtenir une molécule et une société qui ait ensuite une surface fiscale.*

*Le même député (EAG) revient sur le rapport du SAI qui soulevait des remarques inquiétantes sur Ecllosion. Avec le projet de loi en discussion, ces activités vont maintenant être intégrées à la FONGIT. Il aimerait savoir quelles garanties cela offre pour s'assurer qu'on ne retrouve pas les conflits d'intérêts observés par le passé. M. Maudet confirme que le rapport du SAI a alerté le Conseil d'Etat. Il a jugé que la structure d'Ecllosion était assez faible. C'est ce qui l'avait rendue vulnérable et ouverte à ce type de conflit d'intérêts. Quant à la FONGIT que l'on connaît bien et qui fonctionne bien,*

on a le sentiment que cela est plus facilement maîtrisable et que la structure est adéquate.

M. Loeffler ajoute que, pour la fondation Ecllosion, le modèle d'affaires était de s'occuper du chercheur tandis que le coach va s'occuper de la gestion de l'entreprise et de la direction. Dans les premières années, on trouvait ainsi le coach de la fondation Ecllosion dans la société coachée en tant que directeur et gestionnaire. Ce modèle avait été voulu à l'époque. On a vu que, du fait que les coachs prenaient les entreprises très en amont, il y avait cette possibilité de conflit d'intérêts. Au niveau de la FONGIT, c'est l'entrepreneur, la personne qui gère la société, qui sera le premier critère de sélection. C'est aussi un élément qui est ressorti de la veille effectuée par le département. Ils ont contacté plusieurs sociétés de biotechnologie qui avaient réussi pour leur demander comment un incubateur dans les sciences de la vie devait fonctionner. Il s'agit de savoir si on doit prendre le chercheur par la main au début quand il développe sa recherche ou si l'on doit attendre qu'on ait quelqu'un qui porte le projet et l'accompagner avec des structures. Elles leur ont répondu qu'une start-up ne peut marcher que s'il y a la bonne personne aux commandes. C'est ce critère d'entrepreneur qui est important alors que, dans la fondation Ecllosion, le coach jouait un rôle clé dans la gestion de l'entreprise, ce qui n'était pas bon ni pour la gestion de l'entreprise ni pour l'incubateur.

*Le même député (EAG) estime que le fait que cela ait pu durer pendant un certain temps sans modifications est un état de fait tout à fait alarmant. Il aimerait savoir si des mécanismes de contrôle ou permettant d'alerter les autorités ou les personnes responsables de problèmes de fonctionnement, notamment des conflits d'intérêts, ont été introduits dans la FONGIT.* M. Loeffler indique que le fait que la fondation Ecllosion, qui donne un financement dans le cadre de la structure, qui elle-même est coachée par le coach qui va décider du financement qu'il va mettre dans la société qu'il coachait créait une confusion. En revanche, au niveau de la FONGIT, cette séparation est faite dans le fonctionnement. Il n'y a pas de mélange entre la société et le coach. Ce dernier n'intervient pas du tout dans la gouvernance de la société. Il n'est pas non plus impliqué dans la décision du financement qui est accordé aux sociétés. Il y a donc une séparation très claire dans les règles de fonctionnement. C'est un élément indiqué dans le rapport du SAI qu'on ne trouve pas au niveau de la FONGIT. Au niveau de la commission de suivi ou du contrôle effectué périodiquement, ils sont en contact avec les sociétés.

M. Maudet ajoute que le SAI a jugé la FONGIT aussi pour une raison de masse critique qui est plus importante, plus clean et susceptible de lever les alertes plus facilement. C'est un mécanisme de contrôle interne et c'est plus

facile du côté de la FONGIT pour une question de masse critique. Il y a plus de projets qui sont incubés, les risques sont plus importants et les dispositifs de contrôle sont plus forts. Par ailleurs, M. Maudet se fie à ce que dit le SAI. Celui-ci passe régulièrement en revue l'ensemble de ces entités et, dans son rapport sur Ecllosion, pour une somme plus petite que ce qu'il y a à la FONGIT pour un domaine plus micro, il disait qu'il n'a pas eu l'attention là-dessus parce que c'était quelque chose qui était de côté.

*Un député (S) a une question sur l'environnement de financement des start-ups. M. Loeffler a dit qu'il y a un manque de financement via les business angels ou les VC en amont, le député (S) aimerait savoir s'il y a une estimation des fonds investis en capital-risque aujourd'hui sur Genève. Il demande aussi s'il y a une évolution dans ces investissements en capital-risque et s'il y a par exemple beaucoup plus d'investissements en capital-risque dans un canton comme Zurich et si le canton de Genève a une action particulière pour attirer ces fonds en capital-risque.* M. Maudet indique que, jusqu'à peu, deux tiers du VC en Suisse se trouvait sur l'arc lémanique. Pour être plus précis, la balance entre Vaud et Genève est très déséquilibrée. En 2018, on était sur 400 millions de francs de VC sur Vaud et 50 millions de francs sur Genève. On ne peut toutefois pas faire un arrêt sur image sur une année. Il faut regarder sur plusieurs années. Typiquement, depuis le début de l'année, rien que sur janvier et février, plus de 50 millions de francs ont été levés sur deux sociétés seulement à Genève. C'est donc variable et cela dépend du degré de maturité. Quand on se compare au reste de la Suisse, Genève a une bonne capacité d'attirer du VC. Quand on se compare aux Etats-Unis, on est des nains. On progresse très lentement, mais, de manière générale, la difficulté est de convaincre des investisseurs suisses. Il n'est pas si difficile, si on a de belles sociétés, de convaincre des investisseurs étrangers. Le risque est que l'investisseur étranger qui investit va peut-être repartir avec l'investissement au bout d'un moment. Tout est fait pour le convaincre que l'écosystème est propice et qu'il faut qu'il laisse la société ici.

M. Maudet donne l'exemple de X, une spin-off de l'université développant des procédés de sécurité basés sur la physique quantique, qui a trouvé 53 millions de francs en Corée, mais rien en Europe. Le risque est qu'elle parte ensuite en Corée. A ce niveau, la politique est d'abord une politique fédérale parce qu'il y a une politique de soutien liée à la recherche qui va connaître normalement un regain de soutien avec la loi récemment présentée par Guy Parmelin pour opérer un bras de levier avec des fonds publics. Ensuite, il y a des questions de catégories. Genève ne joue pas dans la même catégorie que le canton de Vaud. Celui-ci a ainsi fait une conférence

de presse en début d'année où il a annoncé mettre 105 millions de francs sur l'innovation. Pour les prestations évoquées, M. Maudet ne pense pas que ce soit une question de montant, mais une question d'intervention au bon moment. Des petites sommes sur des prestations d'amorçage ont un effet de levier puissant. Cela étant, c'est un autre débat que celui soulevé sur le VC. C'est aujourd'hui un vrai problème, aussi un problème de nature fiscale. Selon M. Maudet, les incitations à ce niveau ne sont pas très bonnes. La politique globale d'attraction et de rétention des start-ups nécessite de passer dans une autre catégorie, mais ce n'est pas avec ce projet qu'on va pouvoir le faire.

*Le même député (S) imagine que le déséquilibre avec le canton tient peut-être à la présence de l'EPFL.* M. Maudet répond que ce n'est pas forcément le cas. En ce moment, le canton de Genève travaille beaucoup avec le CERN qui est une institution du niveau de l'EPFL, mais qui a des caractéristiques publiques. A partir de ses corps de chercheurs et d'étudiants, il y a eu passablement de spin-off de petites sociétés, mais qui sont peu orientées sur des aspects d'industrialisation ou de transformation en société commerciale, contrairement à l'EPFL qui est orientée là-dessus. M. Maudet pense qu'il y a de la matière pour le faire à Genève, encore faut-il orienter correctement les entités comme le CERN qui pourraient contribuer à cette matière.

*Un député (PLR) relève que M. Maudet a soulevé le point qui explique le départ de toutes les sociétés dès que cela commence à fonctionner : le problème fiscal et les gains en capitaux professionnels. C'est aussi la raison pour laquelle les investisseurs suisses n'investissent pas ici. Il estime qu'on ne fera jamais des choses plus grosses que cela ici tant que la fiscalité ne sera pas attractive.*

*Le même député (PLR) partage les préoccupations sur les conflits d'intérêts. Depuis des années, l'existence des problèmes à Ecllosion a été relevée. On répondait que ce n'était pas le cas. Il a fallu un rapport du SAI pour qu'il y ait enfin des réactions. Quant à la FONGIT, même si elle est très bien dirigée actuellement, on peut se demander si les cautions suffisantes sont prises pour éviter ces conflits d'intérêts.*

*Sur la notion de prêts convertibles, cela veut dire que cela vient du capital. Dès lors, le même député (PLR) aimerait savoir qui va détenir de capital.* M. Loeffler répond que, une fois que la société quitte l'incubateur, elle doit rembourser le prêt.

*Le même député (PLR) note que, s'agissant de prêts convertibles, cela veut dire qu'il y aura des titres. Il aimerait savoir par qui seront détenus ces*

*titres*. M. Loeffler indique qu'ils seront détenus par la FONGIT. M. Maudet ajoute que c'est déjà le modèle aujourd'hui et que c'est le directeur de la FONGIT qui représente les intérêts de la fondation dans le board des sociétés en question.

*Le même député (PLR) fait remarquer un autre problème qui est relatif à la notion d'insider qu'on avait entendue concernant Ecllosion. Le conflit d'intérêts ne naît pas seulement en interne : il naît aussi en externe. Les personnes ayant eu vent de ces affaires peuvent investir extérieurement. Ils verront que d'autres investiront de manière rentable via l'extérieur. Le député (PLR) ne voit pas pourquoi les sociétés genevoises verseraient des millions de francs à fonds perdu.* M. Loeffler signale que c'est lié à la nature des sociétés incubées à la FONGIT. Aucune société ne veut investir dans ces sociétés. Elles sont trop en amont pour intéresser des investisseurs privés ou des sociétés de VC et elles ne vont pas trouver d'investisseurs. Le problème des business angles, c'est que ce sont des personnes décentralisées qui n'ont aucun professionnalisme dans l'investissement. Dans la mesure où c'est atomisé, pour une start-up, c'est extrêmement difficile de trouver un business angel qui va tout d'un coup investir dans la société. On a donc un manque parce que les business angles ne sont pas organisés mais on a aussi un manque parce qu'il n'a aucune structure qui finance : par exemple, une banque n'investira jamais dans ce type de projet. Enfin, pour les VC, on est beaucoup trop en amont. Par rapport à cette structure, personne n'est prêt à investir dans ce type de projets, y compris un business angel : le risque est trop important et c'est trop en amont. Les sociétés qui viennent à la FONGIT sont en amont et elles n'intéressent pas d'investisseurs privés. C'est là où le fonds apporte sa vraie valeur ajoutée.

*Le même député (PLR) aborde la notion de croissance et de transformation digitale pour 400 000 francs. Il y a un risque de distorsion de concurrence. Il est prévu que cela soit pour les « entreprises genevoises cherchant à accélérer leur développement commercial et PME existantes en phase de transformation numérique et visant la réalisation des objectifs de développement durable ». Le député (PLR) estime qu'il n'y a pas une société en train d'évoluer qui ne va pas dire qu'elle ne veut pas se digitaliser en respectant les principes de développement durable. Dès lors, il aimerait savoir comment le risque de distorsion de concurrence va être géré.* M. Maudet donne un exemple dans le domaine du trading. On se rend compte que l'exigence de traçabilité est sans cesse plus importante. On a une technologie qui s'appelle la blockchain. On identifie un secteur, celui du commerce du café, où, grâce à la blockchain et une start-up spécifique active dans le domaine, on va pouvoir établir la traçabilité totale de la chaîne et la

confirmation que le producteur à la base est payé correctement. En l'occurrence, ils n'ont pas eu besoin du fonds parce qu'il y a une PME dans le domaine du trading qui a investi dans ce domaine. Toutefois, la société s'est vite rendu compte que cela représentait un intérêt aussi pour ses concurrents et que, dans une logique de mutualisation des efforts, il fallait partager avec les autres. Un des critères qui pourraient être mis, c'est de dire que, si on arrive à une solution qui est intéressante pour la branche et qui peut se développer sur la base de l'expertise de la start-up, on demande ensuite que cela soit mis sous un format open access et que l'on ait une technologie à disposition de l'ensemble de la branche. Il s'agit d'un exemple réel qui n'a pas eu besoin de cette prestation, mais M. Maudet le voit se développer de plus en plus. Dans toute une série de branches, sur des objectifs de durabilité et de responsabilité sociale des entreprises, ce que certaines arrivent à faire en innovant et en étant à l'avant-garde, elles ont intérêt ensuite à le développer parce que ce sont des standards qui s'imposent à l'ensemble de la branche.

*Le même député (PLR) indique que sa préoccupation découle du fait que les critères sont extrêmement vagues et que cela va créer des jalousies.* M. Maudet répond qu'ils tâtonnent aussi, mais que dans le domaine de l'innovation, il y a peu de certitudes et passablement de convictions. Il y a une sensibilité à l'évolution du terreau économique. M. Maudet ne peut garantir à 200% qu'on ne tombera pas dans le risque évoqué, à savoir une forme de concurrence déloyale. Toutefois, pour M. Maudet, on pare à ce risque si, dès le départ, on a dit que la technologie développée dans une entreprise doit être à disposition des autres, surtout s'il y a des fonds publics qui justifient qu'on l'étende.

*Le même député (PLR) comprend que Ecllosion devra être liquidée. Il se demande ce qu'il adviendra de ses participations.* M. Loeffler répond que la fondation Ecllosion n'a jamais eu de participations.

*Le même député (PLR) demande si cela signifie qu'Ecllosion est une coquille vide.* M. Loeffler indique qu'il y a les laboratoires, le coaching et les loyers. Par ailleurs, il y a encore des prêts en cours dans les start-ups soutenues. M. Maudet précise que les prêts seraient repris par la FONGIT. Quant aux loyers et ces éléments, une liquidation est prévue dans l'année qui suit.

*Une députée (Ve) note qu'il n'est marqué nulle part ce qui serait fait avec la structure qui sera liquidée. Elle rappelle également que ce qui avait motivé le Grand Conseil à maintenir la subvention en 2020, c'était l'argument des emplois. Dès lors, elle aimerait savoir ce que deviennent les personnes concernées. Enfin, M. Maudet dit que la société sera liquidée « dans l'année qui suit ». La députée (Ve) souhaite savoir à quelle année cela*

*correspond.* M. Maudet indique qu'il s'agit de l'année 2021, soit la première année du nouveau contrat de prestations qui n'aura pas lieu si le Grand Conseil vote le projet de loi. On était sur une phase légèrement décalée. M. Loeffler signale, concernant la question des employés, qu'il y a actuellement une personne salariée à la fondation Ecllosion. Elle sera reprise par la FONGIT. Il s'agit de la personne qui s'occupe du suivi des dossiers. Il y a eu un directeur qui a donné sa démission au mois d'août de l'année passée. Etant donné le processus en cours, il semblait difficile d'engager un nouveau directeur. Ils ont donc préféré engager un directeur avec un contrat à durée déterminée en attendant que le processus sur la suite d'Ecllosion soit clarifié.

*Un député (PDC) demande, par rapport aux sociétés en incubation dans l'incubateur, si c'est uniquement pour le territoire suisse ou s'il y a des collaborations par exemple avec la Maison de la haute technologie suisse qui est rattachée à l'ambassade suisse à San Francisco. Il aimerait savoir s'il y a des collaborations internationales de ce type pour des sociétés qui auraient du mal à démarrer et qui trouveraient un marché potentiel dans un autre pays. Il pense par exemple à ce qu'une société en incubation à Genève puisse tenter sa chance sur le marché américain.* M. Loeffler fait remarquer que, au niveau de l'innovation, c'est une question de réseaux. Ces sociétés développent ici la technologie. Un travail est fait avec les réseaux d'investisseurs. Le département est aussi en contact avec des sociétés et, quand ils voient des synergies, ils essaient de les mettre ensemble. L'université a aussi son propre réseau. En fonction des technologies développées, au niveau des sciences de la vie ou autre, les gens ont leur réseau et on peut aussi s'appuyer sur le réseau de l'incubateur. Le marché suisse étant trop petit par nature, ces réseaux vont ouvrir les marchés extérieurs pour ces sociétés. C'est un des avantages apportés par les incubateurs.

*Une députée (S) a une question qui relève de l'historique. Les auditionnés ont évoqué la séparation des activités, en 2010, entre les activités de financement qui restaient chez Ecllosion S.A. et les activités d'incubation qui sont allées à la nouvelle fondation Ecllosion. Maintenant, le projet de loi prévoit de réintroduire des fonctions de financement. Dès lors, elle aimerait savoir ce que devient la société Ecllosion S.A.* M. Loeffler explique que la société Ecllosion S.A. est une société de financement de capital-risque. Elle a ainsi levé des fonds. Ce fonds a été totalement investi. Ensuite, le fonds a cessé de tourner et ils ont créé un nouveau fonds Ecllosion 2 S.A. La société a essayé de lever des fonds. Malheureusement, elle n'a pas été en mesure d'en lever pour réinvestir. Cependant, la société existe encore et elle gère les

participations qui avaient été faites à l'époque. C'est une société d'investissement classique qui investit, sauf erreur, dans 5 à 6 sociétés dans les sciences de la vie et qui suit ces investissements.

*Un député (S) estime que, s'il y a 10% de réussite pour les sociétés incubées, c'est très bien. Il note que 25 projets ont été suivis et que 6 sociétés ont été incubées. C'est un bon taux de réussite.* M. Loeffler confirme que c'est un taux très élevé. Il indique que les sciences de la vie sont un domaine très particulier où le taux d'attribution est très élevé. Autrement dit, le nombre de sociétés qui n'atteignent pas le marché est élevé. Ce qu'il y a aussi d'important, et c'est ce qu'on voit, c'est l'écosystème qui est créé. X a créé la société Y qu'il a ensuite revendue puis il a recréé une start-up Z. Les gens restent ici même si on est dans des phases en amont. L'écosystème se reconstitue et continue à vivre.

*Un député (EAG) note que M. Maudet a dit que, pour éviter la distorsion de concurrence, on pourrait étendre les technologies à l'ensemble de la branche, ce qui se justifie d'autant plus qu'il y a eu des fonds publics pour le soutien. Il demande s'il y a des mécanismes qui permettent à l'Etat d'exiger une telle extension des innovations à une branche. Autrement dit, une fois que l'entreprise a bénéficié du soutien financier par la fondation, si sa technologie et la société elle-même fonctionnent, a-t-elle d'autres obligations que de rembourser ?* M. Loeffler répond négativement.

*Le même député (EAG) comprend que cela ferait plaisir à l'Etat ou au magistrat, mais, si l'entreprise devait refuser, l'Etat n'a aucun moyen de pression pour s'assurer que cette technologie soit répandue.* M. Loeffler fait remarquer que, si la technologie connaît du succès, elle va stimuler les concurrents.

### ***Discussion interne à la commission***

Le président estime qu'il faut faire un certain nombre d'auditions pour mieux cibler le projet de loi. Le canton de Genève a des atouts importants avec son université ou le CERN. Il s'agit de savoir si la voie qui est proposée aujourd'hui est suffisante. C'est la question qu'il faut se poser parce qu'il y a quand même, là derrière, beaucoup de places de travail qui pourraient être des places de travail de demain.

Une députée (Ve) rappelle que la commission des finances s'était adressée à la commission de contrôle de gestion pour étudier ce dossier ; or elle n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet. Il faudrait donc demander à la commission de contrôle de gestion si elle a terminé ses travaux à ce sujet.



M. Audria confirme que la commission de contrôle de gestion a répondu qu'elle est à bout touchant et qu'elle va répondre à la commission des finances.

Le président relève que cet aspect touche à la problématique de la gouvernance et cela a tout son intérêt.

Une députée (MCG) propose d'auditionner la FONGIT elle-même.

Un député (S) trouve que les sommes engagées ne sont pas énormes par rapport à l'enjeu. Il est favorable à mettre le paquet dans ce domaine. Il estime que la commission peut auditionner toute la Suisse, mais que cela ne va pas changer l'histoire, à moins que l'idée soit de dire qu'il faut investir le triple. Dans un tel cas, il souhaiterait auditionner le canton de Vaud pour connaître leur démarche et savoir si, au lieu de mettre 2 millions de francs, on ne veut pas mettre 15 millions de francs pour la première année. Le même député (S) relève que la structure vaudoise est différente. L'EPFL est plus dirigée sur les entreprises d'application directe et industrielles. En revanche, ce qui est proposé avec ce projet de loi, c'est autre chose : il s'agit pratiquement de recherche fondamentale jusqu'à l'incubation.

Le même député (S) estime que la commission peut faire de nombreuses auditions, mais il attire l'attention des commissaires sur le fait que, pour lui, ce sont des projets importants et la commission des finances doit donner toute l'importance nécessaire pour que cela puisse être développé. L'UNIGE a créé pendant longtemps de la recherche fondamentale de très haut niveau qui n'était pas valorisée. Il estime qu'on commence à faire ce que l'EPFL faisait déjà il y a vingt ou trente ans. Il s'agit d'emplois et d'entreprises qui sont créées à Genève et qui restent dans le canton. Il trouve que les investissements sont très faibles par rapport à l'enjeu qui est la création d'entreprises dans le canton en lien avec l'université, l'EPFL et d'autres institutions.

Le président se dit qu'il faut que la commission des finances se donne les moyens, dans ses travaux, d'explorer pour voir jusqu'où il est possible d'aller. S'il faut mettre un peu d'argent supplémentaire, le président n'y voit pas d'inconvénient. Ce qu'il propose, c'est une démarche exploratrice.

Un député (PLR) estime que les moyens sont complètement sous-dotés. Les montants sont au minimum. Il propose d'auditionner Innosuisse, notamment pour connaître les critères d'attribution des projets et les politiques économiques déployées notamment avec l'EPFL, l'EPFZ, avec la HES-SO, la HES de Suisse occidentale. Le député (PLR) considère que Genève est mal positionné à ce niveau par rapport aux autres cantons et par rapport aux écoles polytechniques. Il veut comprendre mieux afin que la

commission des finances ne fasse pas tout le travail dans son coin. Il s'agit de voir quelle est la stratégie développée sur le plan national. C'est un petit pays, mais qui a des ambitions technologiques. Par ailleurs, il ne faut pas se leurrer : ce ne sont pas forcément beaucoup d'emplois, mais ce sont beaucoup de brevets et de technologies qui vont pouvoir se développer. Cela va également créer des capitaux. En revanche, cela ne va peut-être pas faire beaucoup d'emplois en termes industriels, mais beaucoup d'emplois sur la recherche fondamentale.

Un député (PLR) estime qu'il ne faut pas se leurrer pour les emplois. A cause de cette question fiscale, les entreprises ne peuvent pas vraiment se développer en Suisse en l'état. Par ailleurs, le même député (PLR) a un problème avec ces prêts jusqu'à 400 000 francs pour la transformation digitale. Il trouve que la définition est vaseuse. Il faudrait mieux clarifier le cadre du débat. Ce n'est peut-être pas assez, mais c'est déjà trop si c'est mal défini. Tout le monde veut faire de la transformation numérique et du développement durable. Le même député (PLR) ajoute que, sur la durée, les apports de partenaires privés à fonds perdu, cela fonctionnera une fois. Les gens ne se feront pas avoir deux fois.

Le président pense qu'il faut continuer les travaux sur la gouvernance et il faut savoir ce qu'on veut faire à Genève dans ce cadre. Pour la gouvernance, la commission va attendre le retour de la commission de contrôle de gestion. Après, la commission procédera aux auditions qui ont été demandées. Cela permettra d'entrer dans cette matière et peut-être d'auditionner en finalité le conseiller d'Etat. Il demande si cette façon de procéder convient aux commissaires.

Le président pense que, une fois que la commission des finances aura reçu ce courrier de la commission de contrôle de gestion, elle verra s'il faut auditionner le SAI.

### **Audition de M. Antonio Gambardella, directeur de la FONGIT**

M. Gambardella indique que le projet de loi vise à atteindre des objectifs dont les principaux sont les suivants. Il s'agit de rassembler les deux entités qui soutiennent l'innovation à Genève, sur l'innovation technologie liée aux start-up, à savoir la FONGIT et l'activité de la Fondation Ecllosion qui s'occupe plutôt des sciences de la vie (soutien aux projets biotech, medtech et pharma). Dans ce cadre, la volonté est de faire converger les activités technologiques. Il fait ainsi du sens de considérer la possibilité d'avoir une seule entité qui puisse s'occuper de ces projets innovants. Ceux-ci ont de plus en plus des limites qui sont floues. Ce sont des situations où la pharma parle

avec l'éthique, où l'éthique parle avec le hardware, où le hardware parle avec les biotechs. On cherche ainsi des convergences. La deuxième raison est la volonté de commencer à créer un fonds plus institutionnalisé pour le soutien à l'innovation et aux start-ups innovantes de la même façon que d'autres cantons l'ont mis en place. Dans ce cadre, M. Gambardella pense que, avec un budget à périmètre constant, on pourrait arriver à un bon résultat.

*Un député (EAG) note que la commission s'était posé des questions par rapport aux conflits d'intérêts et à une série de problèmes de fonctionnement qui avaient été soulignés pour la FONGIT en particulier. Il s'agissait de demander dans quelle mesure il est possible d'assurer que les problèmes constatés ne pourraient pas se répéter.* M. Gambardella ne peut pas parler pour la fondation Ecllosion qu'il ne dirige pas. Celle-ci a passé un audit du SAI dont certains éléments sont ressortis, mais M. Gambardella n'a pas accès à cet audit. Dans l'activité de FONGIT, il faut toujours regarder quel est le but d'une fondation. Tout d'abord, une fondation reste sans but lucratif. Surtout, la mission de la fondation Ecllosion, comme celle de la FONGIT, est de soutenir le développement de l'économie locale. Leur but est d'avoir un impact économique, grâce à la création de sociétés, et social grâce à la création d'emplois. Ainsi, à chaque fois que l'on met de l'argent dans les sociétés, il faut rester très attentif à respecter ces buts.

M. Gambardella ne parle pas de conflits d'intérêts, mais de liens d'intérêts qui sont une évidence, surtout dans une région petite comme Genève. Ce qui est important, c'est la transparence et la manière dont on va régler les liens d'intérêts. C'est ce que M. Gambardella a dit au SAI qui est venu à la FONGIT. Il invite donc les commissaires à regarder quel est le résultat de la gestion des conflits d'intérêts faite par la FONGIT. Le SAI est venu et a demandé à M. Gambardella comment il gère les conflits d'intérêts. M. Gambardella a répondu que, dès qu'il y a le soupçon d'un lien d'intérêt, on le déclare et la personne est immédiatement mise de côté et elle ne peut plus décider. La FONGIT a des règles extrêmement strictes, surtout parce que, en plus des règles de la Confédération, ils suivent les règles d'Innosuisse, l'agence d'innovation à laquelle tous les membres de la FONGIT font partie.

La question qui s'est posée dans d'autres cas, par rapport aux conflits d'intérêts, c'est à partir du moment où il y a des intérêts privés, cela devient alors très compliqué. M. Gambardella ne parle pas des autres fondations. Cela ne le concerne pas, parce qu'il n'était pas là. Cela étant, il faut absolument éviter cela. La seule manière de le faire est d'avoir tout le processus qui peut garantir la transparence sur l'utilisation et sur la manière de faire ce type de soutien aux start-ups. La seule réponse est de dire que la

seule règle pour gérer les conflits d'intérêts, c'est de ne pas les cacher, mais de les faire sortir. Cela devient ainsi un lien d'intérêts et dès qu'il est là, avec toute la transparence du cas, on élimine la personne qui est concernée par rapport à un lien d'intérêts de ce type.

*Une députée (Ve) note qu'il est décrit, dans le projet de loi, qu'il y a une optimisation du dispositif actuel en transférant les activités de la fondation Ecllosion ; or celle-ci était notamment spécialisée dans le domaine de la biotech. Il se trouve que le domaine de la biotech est un univers en soi et qu'il est reconnu, de par l'expérience des entreprises et des incubateurs dans le domaine de la biotech, que les incubateurs généralistes n'étaient pas efficaces dans ce domaine. La députée (Ve) aimerait savoir si M. Gambardella pense que le transfert des activités de la fondation Ecllosion, notamment sur le domaine de la biotech, ne va pas nuire au but initial.*

M. Gambardella ne le croit pas, mais il va expliquer pourquoi. Tout d'abord, on ne soutient pas une technologie. Ce que la députée (Ve) dit est juste, mais c'est surtout lié aux expériences du passé qui, dans tous les pays qui ont fait cette expérience, n'avaient souvent pas trop de contacts avec les universités et les académies. Tous les incubateurs doivent, selon M. Gambardella, ne pas soutenir une technologie spécifique. Un incubateur est là pour soutenir un entrepreneur. Dès que l'on comprend que l'entrepreneur est un homme ou une femme qui se lance dans un projet, cette personne a toute une série de besoins qui sont assez constants, que cela soit en éthique, en biotech, de la pharma ou de l'engineering. C'est très important, mais ce n'est pas suffisant. Finalement, si vous soutenez, comme la FONGIT le fait, l'entrepreneur, après, il y a un côté scientifique qui manque. C'est là où le projet de loi ne serait pas complet si on n'avait pas cette culture de rapprochement des hautes écoles vers l'innovation qui est vraie seulement depuis quelques années à Genève. Dans le cas de la biotech, on pourra être capable de le soutenir grâce au fait que, d'un côté, on pourra soutenir l'entrepreneur dans tous les défis qu'il doit affronter, mais, d'un autre côté, il y a toute la partie scientifique, avec l'utilisation de plateformes technologiques et la mise à disposition de laboratoires qui sera garantie par les universités.

*La même députée (Ve) estime que Genève a malheureusement un retard dans le domaine de la biotech. L'aide demandée aux universités, notamment quand on parle de campus biotech, semble abstraite. Il est aussi avéré que ce campus biotech n'est ni un campus, ni de la biotech. Elle a ainsi de la peine à saisir comment pourrait être obtenue l'aide scientifique de la part des universités mentionnée.*

M. Gambardella est d'accord que c'est un défi, mais il est optimiste. Le plus grand succès de l'année passée en tant que start-up à Genève, c'est la société de biotech X qui a été créée à Genève, mais qui

n'était pas soutenue par Eclosion à l'époque parce qu'ils soutenaient davantage la partie technologique que les entrepreneurs. Cette société a grandi et elle a eu un financement géant de près de 1 milliard de francs de la part d'un groupe alémanique. D'autres cas de succès des années passées sont aussi liés à la biotech. Il y a Y, qui est une société qui a grandi à la FONGIT, ou Z qui est de la biotech/medtech. Quant à savoir si, à Genève, on est les meilleurs en Suisse dans la biotech, ce n'est malheureusement pas le cas, selon M. Gambardella. Il croit toutefois que tout le monde s'est réveillé. Quand M. Gambardella est arrivé à la FONGIT, sur 30 projets, un seul venait de l'UNIGE. M. Gambardella a trouvé que c'était un manque. Depuis lors, les choses se sont améliorées. M. Gambardella a parlé du Campus biotech, mais la FONGIT travaille bien aussi avec l'UNIGE ou avec les HUG.

*La même députée (Ve) comprend que, pour M. Gambardella, ce n'est pas un pas en arrière que de redevenir généraliste.* M. Gambardella ne pense pas que c'est un pas en arrière, au contraire.

*La même députée (Ve) note que c'est pourtant une tendance mondiale de se spécialiser quand on parle de biotech.* M. Gambardella répond que c'est une tendance mondiale de se spécialiser avec des incubateurs spécialisés au sein des universités. En effet, l'UNIGE a lancé l'incubateur des sciences et technologies à la faculté des sciences, l'incubateur de médecine à la faculté de médecine et l'incubateur de « biotech » sur la partie Campus biotech, mais c'est une autre histoire. Dans ce cas, ils sont spécialisés parce que la plateforme technologique à utiliser est complètement différente. Ensuite, dès que l'entrepreneur sort, l'entrepreneur est toujours la même personne. Il a toujours besoin de faire une société, de créer des pactes d'actionnaires, de faire des levées de fonds, de parler avec des clients, de faire des partenariats, etc. C'est quelque chose de continu et, pour M. Gambardella, c'est la spécialisation qu'ils vont chercher. Ils cherchent l'entrepreneur en fait.

*Le président voit que des partenaires privés peuvent entrer dans le comité d'experts du moment qu'ils apportent 500 000 francs de fonds par année. Il aimerait savoir si, dans la situation actuelle, c'est devenu compliqué pour la FONGIT ou si ce partenariat est toujours très présent.* M. Gambardella répond qu'il ne sait pas, mais il craint que cela aura un impact. M. Gambardella explique qu'ils ont choisi d'avoir des partenaires privés parce que c'est la tendance et qu'ils se réfèrent à de bonnes pratiques. Il suffit de regarder le canton de Vaud qui est, aujourd'hui, probablement le plus innovant dans toute la Suisse. Ils ont commencé avec une fondation privée, la FIT, qui avait à la fois de l'agent public et de l'argent privé. Il y avait ainsi des gens qui voulaient contribuer, mais qui ne voulait pas faire de l'argent parce que cela reste toujours sans but lucratif. Ils voulaient contribuer à

donner un retour à l'économie. La FIT a ainsi démarré avec à 1,5 million de francs en 1994 et, aujourd'hui, les cinq premières sociétés générant de l'emploi en Suisse viennent de ce modèle de financement après dix ans. Cela veut dire que cela fonctionne. C'est un esprit de partenariat public-privé qui parle maintenant, pas pour faire de l'argent ni pour avoir des problèmes de conflits d'intérêts, mais pour avoir les gagnants de l'économie locale qui veulent donner un retour. Par ailleurs, quand le projet de loi a été imaginé, ils visaient les contributeurs privés parmi les gagnants de la réforme fiscale. Avec les sociétés qui étaient gagnantes avec la réforme fiscale, l'idée était de les convaincre à donner un retour à la région. Après la crise, M. Gambardella croit que cela sera plus compliqué, mais il ne faut pas hésiter à continuer à aller de l'avant. Ils vont probablement changer la cible. Ils devront plutôt viser les gagnants de la crise. M. Gambardella parle même avec quelques-unes des sociétés incubées à la FONGIT et qui commencent à grandir. Elles-mêmes, dans cette période de crise, continuent à grandir avec cette nouvelle économie à bas contact physique. Il y a beaucoup de digitalisation qui est en train de se faire et il y a des sociétés qui vont bien. Ils vont donc chercher les gagnants de la crise.

*Le président aimerait savoir si les moyens à disposition de la FONGIT, par rapport à son travail au quotidien, leur laissent un potentiel par rapport à ce projet de loi sans forcément engager du monde. Il demande quel est le potentiel réel de la FONGIT.* M. Gambardella répond que le potentiel réel, qu'il y a d'ailleurs dans les métriques du nouveau contrat de prestations que la commission des finances a voté l'année passée, est de presque doubler la capacité de soutien aux start-ups. Aujourd'hui, la FONGIT soutient environ 60 à 70 projets et ils vont arriver à 150 projets. Quant à savoir si c'est assez, M. Gambardella ne le pense pas. Quand il a commencé à travailler pour la FONGIT, il y a 5 ans, elle soutenait 25 projets. Depuis lors, la FONGIT a donc déjà beaucoup grandi. Genève est ainsi en train d'accélérer, mais le problème est que le reste de la Suisse est en train d'aller encore beaucoup plus vite. Il y a ainsi toute une tendance vers l'innovation avec un pari fort. M. Gambardella espère qu'ils vont faire le mieux pour être suffisamment doués pour permettre de ne pas rater le rythme de croissance de l'économie innovante en Suisse. Aujourd'hui, sur le plan global, la Suisse est devenue une des références technologiques. Elle est le cinquième pays en Europe en termes de capacité d'attirer des capitaux étrangers, ce qui est une métrique importante pour les start-ups. Cela veut dire qu'il y a de l'argent qui tombe en Suisse pour créer de l'emploi.

*Un député (PLR) a une question sur le positionnement. Il voit tous les efforts déployés sur la FONGIT et sur l'innovation. Il a un grand souci par*

*rapport à tous les efforts déployés et les positions que l'on a dans le canton, notamment pour ces moratoires sur la 5G et les nouvelles technologies. Du point de vue des investisseurs et l'innovation, il aimerait savoir si ces positions ne handicapent pas la FONGIT.* M. Gambardella pense que Genève a un ADN très spécifique. Pour répondre à la question de savoir comment jouer le jeu des grands, il estime qu'on devra forcément se focaliser sur certaines technologies. D'ailleurs, la crise donne des pistes de réflexion. M. Gambardella estime que Genève et l'arc lémanique ont des choses uniques au monde avec leur densité d'acteurs importante. Si on demande à M. Gambardella si on s'attend à avoir des choses qui sont plus dans la 5G ou plutôt dans la communication sans fil, il ne pense pas. Genève aura très peu à dire par rapport à des choses dans lesquelles il a pris des décisions différentes. M. Gambardella vise toutefois les sciences de la vie, la sécurité informatique, surtout sur le plan de gouvernance personnelle et le débat entre la protection des données et la sphère privée et la sécurité informatique, et toutes les choses liées aux objectifs de développement durable comme étant les trois piliers pour l'innovation de demain à Genève. D'ailleurs, le fonds d'innovation prévu dans le projet de loi va viser le soutien pour des projets qui entrent dans les objectifs de développement durable, ce qui est déjà un choix assez fort. Autour de ces trois axes, M. Gambardella pense que Genève pourra jouer un rôle sur le plan national, voire au-delà.

*Le même député (PLR) demande si le non-développement du réseau par rapport à la smart city et à toutes les connexions industrielles ne va pas handicaper l'obtention de capitaux.* M. Gambardella signale, concernant la smart city, que Genève a développé, vu la prudence vis-à-vis des nouvelles technologies du style de la 5G, une maîtrise assez unique et assez importante sur les technologies alternatives comme la transmission à bas débit à longue distance qui est une technologie alternative pour les smart cities. Il y a des déploiements dans la ville de Carouge avec une technologie qui vient de la FONGIT. Tout cela est exceptionnel. La société X a aujourd'hui des clients partout dans le monde. On peut ainsi dire qu'il y a une petite niche de véritable renommée mondiale à Genève, justement parce qu'on ne fait pas ce qu'a fait tout le reste du monde. Il ne faut pas non plus oublier la présence du CERN à Genève. Ainsi, les cinq derniers projets qui sont arrivés à la FONGIT dans les sciences de la vie viennent du CERN. C'est la convergence des technologies qui est en train de se faire. C'est là où il faut viser et faire le pari pour la Genève de demain.

*Le président note que le projet de loi prévoit, à son article 3, 2,121 millions de francs pour 2020 et 3,591 millions de francs à partir de 2021. Il imagine que M. Gambardella dira certainement que cette capacité*

*financière est insuffisante, mais, quand on voit les efforts qui sont faits aujourd'hui dans l'ensemble de la Suisse, notamment dans le canton de Vaud, il aimerait savoir que devait être, idéalement, la position du canton de Genève par rapport à son aide dans ce domaine, considérant qu'il n'a plus de sous.* M. Gambardella donne l'exemple de la réaction du canton de Vaud vis-à-vis des start-ups par rapport à la crise. Récemment, le Grand Conseil genevois a approuvé la loi sur le COVID-19 pour les start-ups. Genève a mis 3 millions de francs tandis que le canton de Vaud a mis 20 millions de francs. C'est la proportion constante de ce que met le canton de Vaud par rapport aux moyennes déployées vis-à-vis des mesures qui visent d'innovation. Genève est à un niveau sept à huit fois inférieur.

### ***Discussion interne à la commission***

Un député (Ve) estime que la commission des finances devrait attendre le résultat du travail de la commission de contrôle de gestion avant de pouvoir aller de l'avant avec ce projet de loi. Il semble également que la Cour des comptes se penche sur la question.

Le président signale que la commission des finances a demandé à la commission de contrôle de gestion de revenir vers elle avec le résultat de son enquête. Par ailleurs, la commission des finances avait décidé d'auditionner la FIT et Innosuisse. Quand la commission aura l'ensemble de ces éléments, elle pourra aller dans une direction ou une autre.

Un député (EAG) estime que même si Ecllosion a été dissoute, la FONGIT a pris à son compte les activités d'Ecllosion. En fait, il était notamment pointé la facilité des conflits d'intérêts. Il y avait des reproches assez sérieux qui étaient favorisés aussi par l'aspect de microcosme du milieu des start-ups. Le député (EAG) ne pense pas que l'on puisse considérer que les problèmes qui ont été pointés dans le cadre du fonctionnement d'Ecllosion ont disparu avec Ecllosion parce qu'ils ont été repris sous la FONGIT. A ce stade, on a peu obtenu de garanties et il serait intéressant d'avoir les résultats de la commission de contrôle de gestion.

Un député (S) indique qu'il ne réfute pas l'importance du rapport de la commission de contrôle de gestion, mais que ce projet de loi prend une autre direction. Il estime que la commission ne doit pas péjorer cette initiative sur des erreurs et des copinages qu'il y a eu ailleurs.

Le président pense qu'il sera possible de faire une synthèse, y compris avec le rapport de la commission de contrôle de gestion et avec les auditions qui vont être réalisées. Sur cette base, la commission des finances pourra voter ou non le projet de loi.



Le même député (S) estime qu'il y a eu un passé détestable avec Ecllosion et qu'il faut voir ce qu'il s'est passé afin d'éviter que cela se reproduise. Il juge que ce projet de loi ne touche pas réellement aux mêmes aspects : cela concerne le futur. L'analyse proposée par M. Gambardella est une décision stratégique pour Genève dans le cadre de la recherche presque fondamentale et appliquée et des investissements pour le futur.

Un député (PLR) est d'accord avec le député (S). Il estime qu'il est nécessaire d'avoir le retour de la commission de contrôle de gestion, mais il est contre le principe de la punition collective pour les autres entités comme la FAE et la FONGIT. C'est toujours un peu une prise d'otages dans ces contrats de prestations, ce qui gêne le député (PLR). Quand des entités posaient un problème, il est déjà arrivé qu'elles soient sorties du contrat de prestations. Cependant, comme Ecllosion a été absorbée par la FONGIT, le message que l'on a sur un contrat de prestations sur l'innovation, le refuser ou attendre n'est pas très constructif. Il aimerait savoir si la commission des finances a un délai sur le retour de la commission de contrôle de gestion. Il ne voudrait pas que cela mette les entités concernées par le contrat de prestations dans l'embarras.

Le président répond que la commission a encore deux auditions à réaliser. Avec le traitement des comptes, il semble difficile de voter ce projet de loi avant le mois d'août.

Un député (MCG) est effrayé par le fait que Genève est très en retard sur les Vaudois. Il n'y a pas que l'élément financier qui joue, mais ce n'est pas négligeable. En plus de cela, on se trouve dans une situation avec l'affaire Ecllosion où l'on voit que l'on a des vases qui ne sont pas solides. On a déjà du retard dans la construction de la maison et une partie des fondations ne sont pas bonnes. Ce qui a été dit par les commissaires et par M. Gambardella inquiète le député (MCG).

Un député (Ve) estime qu'on se rend compte qu'il y a un risque. A partir de là, soit on isole le risque et on le sort du PL, soit on se dit que les fondations branlent et on arrête de construire dessus. Dans le deuxième cas, on solidifie d'abord les fondations avant de repartir. Il est d'accord avec le député (S) quand il dit que l'innovation et les start-ups sont essentielles pour le canton. Effectivement, Genève prend du retard par rapport au canton de Vaud, mais cela irait bien si c'était le seul domaine où l'on prend du retard sur les Vaudois. Cela fait un moment qu'ils avancent pendant que le canton de Genève discute. On a oublié à Genève que nos voisins, amis et concurrents sont en train d'avancer à fond. Ce n'est pas nouveau, mais c'est beaucoup plus discuté dans le parlement genevois sur certains sujets et le canton de Vaud a avancé davantage. Ils construisent deux fois plus vite. Ils

ont des endroits pour accueillir les entreprises qui sont trois fois plus grands qu'à Genève. Ils ont récupéré la culture qu'on ne voulait plus à Genève. Ils ont récupéré tout ce qui était le monde alternatif, mais aussi académique, etc. Tout cela n'est pas nouveau. Par rapport à un problème qui est arrivé, ce qu'il ne faudrait pas, c'est avoir voté un projet de loi et qu'il y ait droit derrière des recommandations de la Cour des comptes et qu'on se rend compte qu'on est parti droit dans le mur.

Le président pense qu'il faut continuer les travaux. Avant de passer au vote, la commission regardera avec la commission de contrôle de gestion pour savoir où elle en est.

### **Audition de M. Julien Guex, secrétaire général de la Fondation pour l'innovation technologique (FIT)**

Le président indique que l'une des questions de la commission des finances est de comprendre la pertinence de ce projet de loi et de savoir si le canton de Genève en fait assez pour l'innovation.

M. Guex va présenter ce qui a été mis en place, depuis 25 ans, par la FIT dont le gros de son activité est centré sur le canton de Vaud, mais historiquement la fondation avait une ambition romande et elle soutient encore un certain nombre de projets sur la Suisse romande.

La FIT est née dans les années nonante quand l'EPFL a lancé son parc de l'innovation. Ceux qui avaient lancé ce parc se sont rendu compte qu'il était difficile de remplir ces bâtiments. Le président de l'EPFL, le directeur de la chambre de commerce, la banque cantonale et l'Etat de Vaud s'étaient ainsi mis d'accord pour créer cette fondation en 1994 avec le but de financer les start-ups technologiques, remplir à terme le parc technologique et renouveler le tissu économique du canton de Vaud et de la région. L'activité de la FIT a ainsi commencé en 1995. C'est un partenariat public-privé depuis le début. La subvention du canton a beaucoup augmenté, ces dernières années, mais elle est là depuis le début. Une autre spécificité de la fondation est que la chambre de commerce du canton de Vaud s'occupe du secrétariat depuis le début. M. Guex est ainsi lui-même employé de la chambre de commerce, même si le 80% de son activité est maintenant dédié à la FIT.

La FIT fait principalement du soutien financier à travers des bourses non remboursables et du prêt. Elle fait pas ou peu de coaching et elle ne fait pas de prise de participation et de prêt convertible (ils l'ont fait par le passé et ils réfléchissent à le refaire).

Il y a deux types d'aides à la FIT. Il y a tout d'abord une aide historique avec une bourse de 100 000 francs qui est accordée à travers les hautes écoles

vaudoises qui sont partenaires. Cela paie le salaire d'un chercheur, qui a un projet de start-up, pendant en principe une année. La FIT a trois écoles partenaires. L'EPFL avait un programme, les innogrants, dont la FIT vient financer un certain nombre par année. L'UNIL a mis en place un outil parce qu'ils pouvaient avoir un financement de la FIT et ils n'avaient pas d'outils du type de celui de l'EPFL. La HES d'Yverdon avait aussi un outil qui finançait une bourse par année et qui, avec l'aide de la FIT, peut monter jusqu'à 3 ou 4 bourses par année. Il y a aussi une bourse dans le domaine digital.

En plus de ce montant qui vient avant l'incorporation, il y a aussi un prêt sans intérêt de 100 000 francs (c'est un prêt historique que la FIT fait depuis 1995) en principe durant la première année de la création de la start-up. Il faut savoir que, depuis sa création, la FIT a décalé ses aides dans le temps. Au démarrage, la FIT était l'un des seuls outils qui existaient, mais maintenant beaucoup d'autres financements sont possibles. Ce que la FIT demande comme conditions, c'est un lien avec une université. Ce sont ainsi souvent de pures spin-off, c'est-à-dire des projets qui sortent d'un laboratoire de l'université, mais cela peut aussi être des projets nés en dehors de l'université, mais qui vont collaborer avec une université sur une dimension technologique et le plus souvent à travers un projet Innosuisse. C'est un financement de la Confédération qui ne va pas directement dans la start-up, mais qui va payer les salaires des chercheurs d'une école pour développer, en collaboration avec la start-up, une pièce technologique.

Le dernier prêt mis en place depuis 6 ans par la FIT est un prêt de croissance qui va jusqu'à un demi-million de francs. Il va être accordé au moment de l'accélération des ventes pour la plupart des projets, sauf dans les projets de life-science où les ventes viennent souvent plus tard et, dans ce cas, la FIT peut déroger à ces conditions. Une autre condition est que la FIT vient matcher un tour de financement. Elle a décidé que, à ce stade, elle ne voulait pas intervenir seule, mais avec un autre investisseur, en principe privé. Si la start-up lève au moins 500 000 francs, la FIT vient matcher ces 500 000 francs avec de la dette pour avoir en tout 1 million de francs. Dans les faits, la FIT vient plutôt matcher entre 1 et 2 millions de francs. La FIT a mis maintenant une limite vers le haut et elle ne matche pas des tours plus élevés que 4 millions de francs considérant que les 500 000 francs ne font alors plus la différence. Cela étant, il est toujours difficile de se positionner. En effet, plus le tour est élevé, moins cela est risqué pour la FIT et, comme elle n'a pas non plus envie de perdre son argent, qui est en grande partie de l'argent du contribuable, on doit toujours se poser la question de savoir où mettre le curseur entre aider les gens qui ont de la peine à lever des fonds et

venir comme une sécurité supplémentaire sur des projets déjà bien financés. La décision a été prise avec le conseil de la fondation d'avoir une logique de portefeuille et d'avoir à la fois des projets plus risqués et des projets moins risqués. Sur l'année, la FIT fait ainsi cinq à six de ces prêts. Il y a de l'intérêt, mais il n'y a pas de garantie personnelle. En revanche, sur le premier niveau, il y a une garantie personnelle. Sur le deuxième niveau, l'intérêt est assez cher, mais, par rapport à ce que demande comme rendement un investisseur traditionnel dans ce type d'investissement, ce n'est pas considéré comme problématique. Il y a ainsi beaucoup de demandes sur ce prêt.

Le digital a été lancé depuis deux ans. La FIT avait eu des retours du département de promotion économique du canton souhaitant rediriger la FIT dans d'autres domaines que la technologie, notamment dans de l'innovation en termes de business model. La FIT a ainsi développé une sorte de copier-coller de ses outils techs, mais avec moins d'argent, parce que l'axiome de base est de dire que, pour des projets digitaux, il y a moins besoin d'argent que sur des projets où il faut développer de la technologie et déposer des brevets. La FIT a aussi changé les règles du jeu et les comités de sélection puisque ce ne sont pas forcément les mêmes personnes qui peuvent juger les projets qui sortent des hautes écoles et des projets de plateforme digitale. On retrouve la même logique avec un premier niveau de bourse et un premier prêt sans intérêt et, ensuite, un prêt de croissance.

Historiquement, en 2013, la première vraie évolution de la FIT avec le projet Innovaud sur le canton de Vaud a eu lieu. Le choix avait été fait de ne pas recréer de nouvelles structures, mais de financer davantage des structures existantes. L'Etat de Vaud était partenaire de la FIT depuis le début et a décidé de passer sa contribution de 50 000 francs à 2 millions de francs par année à ce moment, à condition que l'on développe la fondation. C'est à ce moment que la FIT a initié les bourses et le prêt de croissance parce qu'ils avaient la conviction que beaucoup de projets n'arrivaient pas, ou difficilement, au 1<sup>er</sup> million de francs de financement. En 2018, il y a eu le lancement du FIT digital.

En 2019, la FIT a fait 17 bourses, 20 prêts Seed et 9 prêts de croissance pour un total de 6 millions de francs. Depuis le début, la fondation a déployé 45 millions de francs d'aide. Les gros des montants étant sur les huit ou neuf dernières années. Sur les dix premières années, la FIT était plutôt sur un budget de 1 million de francs par année et elle a changé de dimension depuis cinq ou six ans avec le projet Innovaud.

La FIT est une fondation de droit privé dont les membres du conseil ne sont pas rémunérés. Ce sont en partie les gens qui aident la fondation à sélectionner les projets. Depuis qu'elle a davantage de dossiers à analyser,

elle a aussi fait venir toute une série de membres de comité qui sont aussi bénévoles et qui les aident à choisir les projets.

En termes d'impact et d'indicateurs, le plus intéressant ce sont les emplois induits. Les entreprises soutenues depuis 25 ans ont créé 2200 ETP dans le canton et probablement le double si on prend les emplois globaux dans le monde. Cela étant, ce qui intéresse la FIT, ce sont les emplois en Suisse. Cela représente 11 emplois par start-up aidée en moyenne. C'est une moyenne qui augmente d'année en année et qui est tirée vers le bas par le fait qu'une grande partie du portefeuille de la FIT est composée d'entreprises jeunes et qui ont souvent deux ou trois emplois. Dès lors, pour avoir une moyenne à 11, il faut avoir quelques gros succès.

Un autre indicateur est le « taux de survie », c'est-à-dire le nombre de start-ups qui existent toujours dans le portefeuille de la FIT. Le taux est assez haut à 74%, mais c'est un taux légèrement biaisé parce qu'il y a beaucoup d'entreprises jeunes. Malgré tout, ce taux reste comparable avec la plupart des autres entités de soutien aux start-ups en Suisse. A la fois, cela rassure les contributeurs de la FIT puisque cela veut dire qu'elle dépense intelligemment leur argent. D'un autre côté, une partie du board challenge M. Guex en lui demandant si la FIT ne devrait pas avoir un taux plus bas et permettre à davantage de projets de se lancer, quitte à échouer. Il y a un autre effet induit : l'argent levé par les start-ups aidées par la FIT. On est à plus de 2 milliards de francs injectés dans la région par ces structures soutenues depuis le début de la fondation. Un autre indicateur suivi est la présence de ces structures aidées dans le top 100 des start-ups suisses. Depuis le début de ce classement, une partie des meilleures start-ups suisses ont été soutenues par la FIT.

En termes d'emplois et de scale-ups (les anciennes start-ups en phase de croissance), depuis 4 ans, il a un programme dans le canton de Vaud qui labellise ces scale-ups et qui les accompagne. Il est difficile d'entrer dans ce « club » parce qu'il faut avoir 20% de croissance d'emplois sur trois ans successifs en partant de 10 emplois. Sur la vingtaine de scale-ups identifiée maintenant dans le canton de Vaud, 16 sont passées par la FIT. Les trois plus grosses sont X, une des deux licornes helvétiques (c'est-à-dire une société non cotée valorisée au-dessus du milliard) ainsi que Y et Z, deux sociétés actives dans le logiciel. Ces entreprises devraient finir l'année avec plus de 200 emplois en Suisse. Toutes deux ont d'ailleurs à peu près le même nombre d'emplois à l'étranger. Il y a toujours la question du politique de savoir si la FIT aide des start-ups qui vont ensuite partir créer des emplois à l'étranger. Si on regarde sur le portefeuille de la FIT, on voit que la plupart d'entre elles restent. Certaines croissent aussi à l'étranger, et peut-être même plus à

l'étranger, mais restent en tout cas avec un nombre d'emplois notable dans la région. Souvent la recherche et développement reste en Suisse. Il y a peu de start-ups souvenues par la FIT qui ont quitté la Suisse avec la totalité de leurs employés, même s'il y en a évidemment quelques-unes, mais c'est un petit pourcentage.

Au niveau des contributeurs, la FIT est un projet public-privé. Cela étant, il est vrai qu'il est assez compliqué de convaincre des sociétés privées de mettre de l'argent à fonds perdu dans des fondations comme la FIT. Historiquement, il y avait l'aide du canton qui, dans certains deals d'exonération fiscale, avait fortement suggéré un soutien à la fondation. Ce modèle n'est toutefois plus appliqué maintenant surtout que l'on fait beaucoup moins d'exonérations dans le canton de Vaud comme à Genève. La FIT devra donc se réinventer pour trouver des contributeurs privés.

L'ADN de la FIT a toujours été de mettre un maximum l'argent dans les projets et le moins possible dans le back-office. Ainsi, elle est assez peu connue et assez visible dans l'écosystème par rapport à d'autres acteurs qui mettent beaucoup d'argent dans la communication. Malgré tout, la FIT a corrigé cela et il y a maintenant une équipe de 14 personnes avec beaucoup de gens à temps très partiel puisque cela représente un peu plus que 4 ETP au total. Une partie des gens sont soit en mandat, soit salariés de la fondation et tous les autres gens travaillent sur mandat à des taux très partiels.

Le canton de Vaud verse 2 millions de francs par année depuis 2013 et jusqu'en 2023. Maintenant, les discussions ont lieu pour le renouvellement du soutien du canton de Vaud. La FIT est raisonnablement confiante pour au moins récupérer 2 millions de francs par année, voire que cela augmente un peu. La discussion porte plutôt sur une enveloppe du type de celle envisagée par le canton de Genève pour la FONGIT, c'est-à-dire entre 3 et 4 millions de francs, mais cela doit encore être confirmé. La BCV a été fortement incitée par le canton de Vaud à faire des choses pour les start-ups et, étant membre fondateur, elle a décidé, plutôt que de faire comme le fait par exemple la ZKB à Zurich, de renforcer son soutien à la FIT plutôt que d'avoir un outil dédié. Le management de la BCV estime en effet que ce n'est pas son métier de faire du financement de start-ups. Tous les autres contributeurs représentent 750 000 francs. Le ticket d'entrée minimum pour entrer dans la fondation est de 50 000 francs par année.

M. Guex signale les remboursements commencent à être significatifs puisqu'ils représentent plus de 2 millions de francs par année sur les trois ou quatre dernières années. Il y a aussi des intérêts. C'est aussi une des raisons pour lesquelles la FIT fait du prêt et pas de l'equity, c'est que c'est prévisible en termes de rentrées. On sait ainsi à peu près ce qu'on va avoir chaque année

comme remboursement, même si cette année, avec le COVID, il a fallu faire un moratoire sur les remboursements pendant un trimestre. En termes de coûts, on voit la répartition dans le document remis aux commissaires. La FIT s'approche de millions de francs de frais de fonctionnement. C'est un peu plus aligné avec ce qu'on voit sur les autres acteurs du soutien à l'innovation. En termes de soutien, la FIT a budgété cette année pratiquement 7 millions de francs. Pour l'instant, le COVID a peu d'effet sur le pipeline, notamment celui des projets technologiques parce que c'était des projets préparés en amont. M. Guex pense qu'il y aura plutôt des effets l'année prochaine.

*Le président trouve qu'un chiffre clé est celui des 2 milliards de francs qui ont été levés. On voit aussi que 2200 emplois ont été créés. Ces deux chiffres sont très parlants.* M. Guex indique qu'ils sont en train de réfléchir pour mieux accompagner les entreprises que la FIT a soutenues, dans la phase de levée de fonds, ce qu'ils faisaient peu historiquement et qu'ils souhaitent faire davantage. Quand les gens lèvent de l'argent, les contrats de la FIT contiennent des clauses prévoyant qu'ils doivent la rembourser à partir d'un certain montant. Ainsi, à chaque fois qu'une start-up lève de l'argent, cela fait des retours pour la FIT, mais cela fait aussi de l'argent qui rentre dans l'écosystème, des emplois qui sont créés et de l'argent qui est investi dans la région. La FIT veut ainsi mieux se connecter avec les réseaux d'investisseurs. On voit que ce sont beaucoup des investisseurs étrangers sur les gros tours, mais ce sont des gens qui ne reviennent pas souvent. Une étude a été faite avec la BCGe pour comprendre qui investit dans la région et on voit qu'à peu près la moitié de l'argent vient des Etats-Unis sur les tours d'une grande taille, le reste venant de l'Europe et un peu de l'Asie. Par contre, ces gens reviennent assez peu. C'est donc le défi pour l'écosystème, y compris Genève. Il y a toujours le risque que les gens prennent les projets et les ramènent aux Etats-Unis, mais ce n'est pas ce qu'on a vu sur la plupart des gros investissements. S'ils investissent ici, c'est parce qu'ils pensent qu'il y a des compétences ici. Ce n'est pas pour ramener la société chez eux.

*Le président demande si la FIT travaille avec la FONGIT.* M. Guex signale que la FONGIT est un des rares outils qui préexistait à la FIT puisque la FONGIT est une année plus ancienne que la FIT. Celle-ci avait une ambition romande. Ses fondateurs pensaient que la bonne zone d'action serait plutôt la Suisse romande. La plupart des autres cantons ont fait le choix de dupliquer le modèle de la FIT avec plus ou moins de succès. Tous à part Vaud et Genève ont un problème de taille critique. La FONGIT et la FIT peuvent se permettre de faire toutes seules parce qu'elles ont suffisamment de projets. Depuis deux ans, la FIT a des discussions avec la FONGIT pour,

au minimum, avoir plus d'échanges de meilleures pratiques, voire pour mettre en commun certaines ressources. Il est toutefois toujours compliqué, quand il y a de l'argent du contribuable, d'aller expliquer au parlement d'un canton qu'une partie de son argent va financer des projets dans un autre canton. Avec le modèle de la FIT, on peut toujours expliquer que ce n'est pas l'argent du canton, mais que ce n'est que l'argent des contributeurs privés qui pourrait faire cela. M. Guex appelle de ses vœux à davantage de collaborations parce qu'elles ne sont pas nombreuses.

*Le président aimerait savoir si le canton de Vaud a d'autres subventions du même type.* M. Guex répond que, sur le financement de start-ups technologiques, la FIT est le principal outil que va financer le canton de Vaud, mais il a aussi les aides de la promotion économique qui servent notamment à financer des start-ups. Par contre, en termes de financement externe, la FIT est la plus grosse subvention du canton de Vaud.

*Un député (UDC) note que la FIT est très bonne en termes de coût de gestion. Il aimerait savoir s'il y a une comparaison par rapport aux autres institutions.* M. Guex explique que la FIT a fait le choix, dès le début, de mettre le maximum de ses moyens dans les projets. Par rapport à la FONGIT, la FIT n'a pas de locaux pour accueillir les start-ups, ni ne donne de coaching. Il y a ainsi beaucoup de choses que font d'autres entités comme la FONGIT que la FIT ne fait pas, ce qui explique aussi la différence des coûts. Cela étant, au bout d'un moment, on change de ligue et on doit aussi se staffer plus. La FIT est ainsi dans le processus d'augmenter sa communication pour être plus visible. Pour aller chercher de l'argent auprès de contributeurs privés, s'ils ont déjà entendu parler de la FIT, c'est plus facile que s'il faut tout expliquer depuis le début. La FIT est plutôt bonne historiquement, parce qu'elle part de très bas en termes de frais de fonctionnement. Longtemps, elle a très peu dépensé en termes de frais de fonctionnement et peut-être même trop peu.

*Un député (S) constate que, pour 4 ETP, quelques mandats et des locaux, les coûts de la FIT sont d'environ 290 000 francs.* M. Guex précise que ce sont essentiellement les salaires. Quant aux locaux de l'équipe gérée par la chambre de commerce, ils sont compris dans le prix du mandat. Il n'y a donc pas de frais de locaux. Par contre, il y a maintenant trois bureaux qui sont loués par la chambre de commerce pour quelques milliers de francs par année. Quant à M. Guex, en année normale, il est à environ 60% pour la fondation et le reste pour des activités pour la chambre de commerce. La responsable de communication est à 50%. Celui qui s'occupe du FIT digital est à un peu moins de 50%. Les gens du staff administratif ont de petits pourcentages. Enfin, les coachs de l'EPFL Innovation Park, qui aident la FIT



à préparer les dossiers, ne représentent même pas un demi-ETP en cumulé. Ils viennent pour deux ou trois heures par dossier et ils introduisent les dossiers dans les comités. Les 4 ETP représentent tous ces gens cumulés.

*Le même député (S) demande s'il y a des indemnités pour les membres des comités de sélection.* M. Guex répond que, pour l'instant, ils ont réussi à convaincre des gens de travailler bénévolement.

*Le même député (S) aimerait savoir quel est le nombre de dossiers déposés par année.* M. Guex indique que le nombre de dossiers complets déposés est d'environ 60 par année, mais la FIT va en voir passer environ une centaine. Pour la partie des start-ups qui viennent parler aux écoles, tout un travail de filtrage est effectué par celles-ci. La FIT n'a ainsi pas besoin de le faire à ce niveau, mais elle doit un peu plus le faire sur les projets digitaux. Historiquement, la FIT devait assez peu aller chercher les projets qui venaient assez facilement. En effet, dans l'écosystème Innosuisse et dans les écoles, la FIT venait assez vite comme une solution de financement. La FIT a ainsi peu d'heures à faire en termes de scouting.

*Le même député (S) demande si la FIT a des critères éthiques par rapport aux choix des soutiens qu'elle apporte.* M. Guex répond que la FIT a été très pragmatique jusqu'à présent et elle n'a pas, actuellement, de règlement ou d'éléments qui excluent formellement quelque chose, même si c'est toujours un élément qui est évoqué, dans les faits, par les différents conseils. Dans certains cas, la FIT n'a pas soutenu des projets parce un ou plusieurs membres du conseil avaient des états d'âme sur les possibles implications du projet. Actuellement, la FIT a une réflexion pour formaliser cela davantage, mais elle n'est pas encore aboutie. Pour voir passer des projets depuis dix ans, M. Guex peut dire qu'il y a très peu de projets où la question se pose. C'est peut-être 2% ou 3% au maximum. Il y a eu un cas qui a fait débat, il y a deux ans, et qui était sur des éléments de technologie pour extraire du cannabis pour des usages qui sont légaux en Suisse, mais qui ne le seraient peut-être pas complètement dans d'autres pays. Au niveau de l'armement, il n'y a quasiment jamais eu de projets où la question se posait clairement. Il y a parfois eu des éléments où le cœur du projet était par exemple la chirurgie esthétique et on pouvait se demander si c'était là qu'on voulait mettre l'argent de la FIT. En résumé, la FIT n'a pas de critères, mais elle va en avoir. S'ils en mettent, M. Guex pense qu'ils seront certainement peu restrictifs, dès le moment où c'est légal et que cela crée des emplois.

*Le même député (S) demande si la FIT a des échanges avec la FONGIT sur les projets, notamment pour voir si de mêmes projets ont été déposés.* M. Guex répond qu'ils ne le font pas assez. Il y a plusieurs projets hors du canton de Vaud qui sont parfois soutenus par une entité du canton en

question et la FIT va la contacter ne serait-ce que pour s'aligner, ce que n'aime pas le conseil de la FIT et les représentants des autres entités, à savoir que l'argent d'un canton serve à rembourser l'aide d'un autre canton. Ainsi, la FIT aligne souvent ses calendriers de remboursement. Quand un projet est déjà soutenu dans un canton et qu'il vient à la FIT, celle-ci prend contact avec l'entité en question. Par contre, faire de l'échange d'expérience sur ce qui a marché ou non, ils le font peu.

*Le même député (S) demande s'il y a beaucoup de projets dans la fintech et dans la finance durable.* M. Guex répond qu'il n'y a pas beaucoup de projets dans la fintech. Il précise que le gros du portefeuille de la FIT est dans les sciences de la vie au sens large et 80% des projets sont en lien avec l'EPFL. Il y a tout ce qui est microtechnique, les drones, le spatial, etc. Maintenant, il y a quelques projets qui viennent avec des choses comme la blockchain, mais assez peu. Le canton de Genève a probablement quelque chose à faire à ce niveau parce qu'il a un cluster plus fort que le canton de Vaud. La finance durable, c'est typiquement des projets que la FIT voit passer avec son outil FIT digital.

*Une députée (Ve) demande si M. Guex parle aussi de la biotech quand il parle des sciences de la vie.* M. Guex explique que la FIT fait essentiellement de la medtech plutôt que de la biotech. Avec le niveau d'aide qu'apporte la FIT, sur les projets biotech qui, dès le début, doivent avoir beaucoup des dizaines de millions de francs, la FIT ne fait pas vraiment de différence avec un prêt à 100 000 francs. Dans quelques cas, la FIT a fait des projets biotech parce que cela leur permettait juste d'avancer suffisamment pour, ensuite, aller plus loin, mais c'est une petite partie de portefeuille de la FIT.

*La même députée (Ve) note que la biotech est un monde à part avec ses propres besoins dans ce domaine. Elle demande si la medtech y ressemble ou si c'est une niche plus simple.* M. Guex ne dirait pas que c'est simple. Cela étant, la medtech demande moins d'argent et moins de temps. Du coup, avec ce que la FIT peut mettre sur la table en termes d'outils et de montants à disposition, elle fait alors davantage la différence. La question qu'il faut généralement se poser dans la promotion économique et dans les structures comme la FIT, c'est de savoir où mettre le curseur, notamment s'il faut faire beaucoup de différence sur un projet pas très bon, très risqué et qui va faire peu d'emplois au final ou sur pas grand-chose d'aide, mais quand même un peu, sur un projet qui est peu risqué et qui va faire beaucoup d'emplois. Evidemment, il est toujours compliqué d'aller dire qu'on ne prête qu'aux riches et qu'on va aider les gens qui ont déjà levé beaucoup d'argent. Cela étant, en termes d'impact et de création d'emplois, cela fait souvent plus sens. Cela étant, on ne peut pas dire non aux projets qui ont de la peine. C'est

aussi pour cela que la FIT existe. C'est pour aider les gens qui ont de la peine à trouver de l'argent. Au même titre que la FIT a une politique de portefeuille sur le niveau de risque, elle a aussi une politique de portefeuille sur le type de projets. Elle ne va donc pas faire que des projets biotech sur une année. Elle va essayer de mixer les secteurs.

*La même députée (Ve) demande si, pour que des projets aient du succès en termes de biotech, il faudrait que cela soit un incubateur spécifique aux projets biotech.* M. Guex répond qu'il n'y a pas une solution miracle, d'autant plus dans le domaine biotech parce que ce sont tellement des projets longs. Les quelques projets que la FIT a soutenu, cela peut être des succès et la FIT est alors remboursée. Au final, après cinq ou dix ans, la molécule sur laquelle ils ont fait des recherches peut ne rien donner et cela s'arrête alors. Cela veut toutefois dire que des gens ont été payés durant dix ans et que des impôts ont été possiblement versés. Effectivement, ce sont des « animaux » un peu à part et cela peut faire sens de les mettre ensemble. M. Guex avoue que le concept d'incubateur, au sens physique du terme, en mettant les gens forcément au même endroit, cela peut être utile au tout début quand on démarre. Une fois qu'une medtech ou une biotech a plusieurs années, M. Guex n'est pas sûr que ce soit cela qui fasse vraiment la différence. Cela étant, au début, la possibilité d'échanger avec d'autres gens qui sont dans la démarche est quelque chose d'utile. Quant à un incubateur biotech particulier, l'écosystème à mettre autour ce sont des compétences spécifiques. Dans ce sens, pourquoi pas. Toutefois, si on parle d'incubateur en termes de bâtiment, M. Guex est moins convaincu.

*La même députée (Ve) demande si la FIT fait signer des accords de confidentialité.* M. Guex répond négativement. Dès le début, ils ont dit qu'ils ne voulaient pas rentrer là-dedans parce que c'était trop compliqué à gérer. Cela étant, la FIT a dans ses règlements des éléments qui disent clairement que ce qui leur est présenté reste entre eux. Tous les membres des comités de la FIT doivent à la fois gérer tout ce qui est conflits d'intérêts, mais aussi s'engager sur ces aspects. Par contre, la FIT refuse de signer des clauses de confidentialité anglo-saxonnes parce qu'elle ne veut pas rentrer là-dedans. La plupart du temps, les gens le comprennent. Parfois, il y a des problèmes avec certains projets pour savoir qui sont les investisseurs, mais c'est quelque chose que la FIT veut en tout cas avoir vu même si cela ne sera pas forcément mis physiquement dans les dossiers. La FIT veut en tout cas que quelqu'un de son équipe ait vu qui sont les investisseurs. C'est quelque chose sur quoi la FIT ne fait pas d'exception.

*Un député (MCG) a vu que la FIT a plusieurs projets en relation avec les satellites. Il a toutefois le souvenir de plusieurs personnes qui s'étaient*

*ruinées et qui avaient ruiné du monde à Genève et pour des montants relativement conséquents. Il demande s'il y a maintenant un retournement de tendance.* M. Guex explique que les projets en question sont des microsattellites. C'est un changement assez fondamental de cette industrie et la région est plutôt bien placée à ce niveau, l'EPFL ayant fait un des premiers microsattellites. C'est malgré tout un marché très compétitif. Pour l'instant, ce sont des gens qui mettent de l'argent et ont de l'emploi. Quant à savoir s'il y aura un leader dans la région sur ces technologies, on l'espère, mais ce n'est pas complètement sûr. En tout cas, il est possible de faire du spatial dans la région sur ces technologies alors que, sur des lanceurs ou sur autre chose, cela paraît a priori plus compliqué.

### **Audition de M<sup>me</sup> Annalise Eggimann, directrice d'Innosuisse**

Le président indique qu'il est prévu entre 2 et 4,6 millions de francs pour les 4 années couvertes par le projet de loi. La commission des finances aimerait savoir si les efforts du canton de Genève sont suffisants et si, vu de l'extérieur, Innosuisse a une vision sur ce type de démarche.

M<sup>me</sup> Eggimann représente Innosuisse qui est l'agence nationale pour l'encouragement de l'innovation basée sur la science. Ils travaillent étroitement avec les acteurs régionaux et cantonaux. Ils ont aussi la mission de coordonner leurs tâches. M<sup>me</sup> Eggimann trouve qu'avoir un écosystème fort entre les plans national, régional et cantonal est important.

Innosuisse existe depuis 2018. C'est l'organisation qui a succédé à la commission de la technologie et de l'innovation. C'est un établissement de droit public doté de la personnalité juridique, ce qui leur donne plus de marge de manœuvre. Ils ont plusieurs instruments pour encourager l'innovation basée sur la science. Il y a des projets d'innovation entre des groupes de recherche et des entreprises, surtout des PME et les fonds d'Innosuisse sont destinés aux groupes de recherche et les PME doivent contribuer elles-mêmes aux projets, normalement à hauteur de 50%, les autres 50% étant payés par Innosuisse. C'est l'instrument le plus important à disposition d'Innosuisse. C'est aussi un instrument pour les start-ups, mais l'instrument le plus important pour elle, c'est celui du coaching.

Les start-ups doivent passer un examen pour être acceptées par Innosuisse. Elles doivent être basées sur la science et avoir un potentiel avec une idée innovatrice qui peut se développer, un produit ou un service qui n'existe pas encore. Souvent ces start-ups sont dans le secteur technologique où le marché suisse est souvent trop petit et elles doivent donc développer un marché international. Le rôle des coachs est d'aider les start-ups à trouver

leur place dans la vie entrepreneuriale. Il y a par exemple des coaches qui travaillent pour la FONGIT, mais aussi pour Innosuisse, il est aussi important qu'il y ait le potentiel d'avoir une activité internationale. Très souvent, ces start-ups sont dans le secteur technologique (life-science ou autres) et le marché suisse est alors très souvent trop petit. Cela veut dire qu'elles doivent développer un marché international. C'est alors la tâche des coaches d'enseigner et d'aider les start-ups à trouver leur place dans la vie entrepreneuriale. M<sup>me</sup> Eggimann précise que des coaches travaillent pour Innosuisse, mais également pour la FONGIT, ce qui donne une synergie importante. M<sup>me</sup> Eggimann pense que la coopération nationale, régionale et cantonale est un élément fort de la Suisse.

*Le président demande si M<sup>me</sup> Eggimann a un ressenti positif par rapport à la synergie mise en place. Il s'agit surtout de savoir si le canton de Genève va assez loin ou s'il faut en faire plus.* M<sup>me</sup> Eggimann ne sait pas si elle est la personne adéquate pour conseiller le canton de Genève et donner son avis sur ces activités. Cela étant, elle estime qu'il y a encore un potentiel, notamment pour faire plus sur le plan national. On peut en tout cas constater que le canton de Genève n'est pas bien représenté à ce niveau. Quand M<sup>me</sup> Eggimann compare avec le nombre de start-ups des cantons de Vaud ou de Zurich, elle voit une grande différence. Cela s'explique peut-être par une offre déjà très forte à Genève en termes de soutien ou parce qu'il y a un potentiel qui n'est pas encore développé. Par exemple, le canton de Vaud a aussi des établissements cantonaux similaires à ceux du canton de Genève, mais il y a davantage de demandes au niveau d'Innosuisse. Cela vient peut-être d'un manque d'informations et il est certainement possible d'en faire plus à ce niveau. M<sup>me</sup> Eggimann n'est pas en mesure de dire si le canton de Genève dépense assez ou s'il devrait augmenter les moyens mis à disposition.

Ce que M<sup>me</sup> Eggimann peut dire c'est que, sur le plan national, ils ne peuvent pas financer directement les start-ups. Ils peuvent leur offrir des conseils, un entraînement ou la participation à des foires internationales, mais ils n'ont pas la possibilité de les financer. Là, il y a certainement un potentiel de synergie et, si le canton entre dans cet enjeu, c'est certainement quelque chose de très précieux.

*Le président aimerait savoir, par rapport au franc investi dans la recherche et l'innovation, quel est son résultat au niveau national. On sait que le canton de Vaud est généreux, mais ce n'est pas forcément uniquement avec l'argent qu'on fait émerger une start-up. Le président demande ce qui fait qu'un franc investi aura véritablement une répercussion.* M<sup>me</sup> Eggimann indique qu'il est difficile pour les start-ups de trouver des fonds lorsqu'elles

sont à un stade très jeune et qu'elles n'ont pas beaucoup à démontrer. Les investisseurs sont alors encore réticents et c'est à ce niveau que l'Etat peut faire quelque chose. Au niveau de l'EPFZ et de l'EPFL, il n'y a pas beaucoup de fonds directs et le soutien qu'elles reçoivent est extrêmement important. Parfois, ces start-ups font encore partie de l'institut et Innosuisse a ainsi la possibilité de financer des projets aussi longtemps qu'ils n'ont pas créé une société. Par contre, dès qu'ils ont créé une société, Innosuisse est hors du jeu. Il est ainsi important d'avoir des instruments pour soutenir ces jeunes pousses. Ce que l'on a vu ces derniers temps, c'est que les activités d'investissement augmentent en Suisse.

*Une députée (PLR) demande si la relation d'Innosuisse avec Genève n'est pas plus légère du fait que Genève n'est pas intégré dans un réseau des écoles polytechniques comme Zurich ou Lausanne.* M<sup>me</sup> Eggimann pense que c'est aussi une question historique puisque c'était déjà le cas avec la CTI. Les relations ne sont peut-être pas étroites. Genève a une université et Innosuisse n'est pas vraiment forte en ce qui concerne les universités cantonales parce qu'elles sont normalement bien armées dans la recherche fondamentale, ce qui n'est pas la clientèle principale d'Innosuisse. Les hautes écoles genevoises n'étaient peut-être pas actives jusqu'à présent alors que d'autres hautes écoles ont une longue histoire en tant que clientes de la CTI. M<sup>me</sup> Eggimann explique qu'Innosuisse a le but de développer ses relations avec la Suisse romande et avec Genève si le canton le souhaite. Pour Innosuisse, il est important de couvrir toute la Suisse et de manière équilibrée.

*Le même député (PLR) pense que le secteur privé, en Suisse romande, avait moins de relations avec le monde académique que la Suisse alémanique. Au niveau du rôle d'accompagnement qu'Innosuisse peut faire, c'est aussi de s'ouvrir vers l'extérieur, notamment sur l'étranger, avec un accompagnement plus poussé. Il aimerait savoir si le DETEC et les ambassades suisses qui font de la promotion technologique en Europe ou ailleurs appuient Innosuisse.* M<sup>me</sup> Eggimann explique qu'Innosuisse travaille avec les Swissnex, notamment à Boston et à San Francisco. Ils envoient les start-ups et ils développent pour elles un programme individuel où elles peuvent rencontrer des entreprises et des acteurs sur place. Par rapport à la présence dans les foires, Innosuisse travaille avec Switzerland Global Enterprise, l'association qui développe les activités économiques à l'étranger. Le travail fait avec les partenaires est très précieux.

*Le même député (PLR) aimerait savoir quelle est la répartition des domaines pour lesquels Innosuisse donne des fonds et s'ils ont par exemple une recrudescence de demandes dans le domaine médical ces derniers temps.*

*En fait, ces demandes vont exiger plus de temps que d'autres développements technologiques comme la robotique. Il demande s'il y a un glissement des fonds. M<sup>me</sup> Eggimann ne dirait pas qu'il y a un glissement. Il y a un principe bottom-up. Innosuisse accepte les requêtes qui lui sont soumises. L'ingénierie est importante et elle le reste. Les sciences de la vie sont très importantes aussi et il y a effectivement eu plus de projets dans ce domaine, ces deniers temps, mais c'est aussi vrai pour le ICT avec notamment la digitalisation qui a fait un saut.*

*Le président relève que la difficulté pour s'imprégner d'un tel projet de loi, c'est de savoir comment on peut l'améliorer. On voit que Genève est passablement en retard par rapport à certains cantons dans ce domaine. Dans le domaine des réseaux, on voit que Genève échappe peu à ceux-ci. Le président demande si Innosuisse a des statistiques par rapport à la participation des cantons, notamment pour comprendre pourquoi Genève ne fait pas partie de ce réseau. M<sup>me</sup> Eggimann peut envoyer de telles statistiques qui montrent la répartition entre les différents cantons. Cela étant, pour elle, la situation est aussi liée à des aspects historiques. L'intention du canton de Genève de renforcer le soutien et d'inclure les activités pour les sciences de la vie est très importante selon M<sup>me</sup> Eggimann. Un facteur de succès est toujours d'avoir un système qui permet le transfert du secteur scientifique à la pratique, ce qui n'est pas évident pour les jeunes chercheurs à qui il manque des compétences nécessaires pour être entrepreneur. C'est là où un grand travail peut être fait.*

*Le président comprend qu'il y a peut-être un manque de vision par rapport aux hautes écoles genevoises. Il se demande s'il y a un manque d'informations des jeunes chercheurs par rapport aux possibilités d'Innosuisse. M<sup>me</sup> Eggimann pense que c'est possible. Innosuisse a l'intention de renforcer ses activités d'information. Il faut peut-être aussi renforcer les relations avec les services de l'université et des écoles HES. C'est certainement une piste qu'il faut suivre.*

*Un député (S) aimerait avoir l'avis de M<sup>me</sup> Eggimann sur tout ce qui est capital-risque, un type de financement que cherchent les start-ups. Il aimerait savoir pourquoi la Suisse a autant de peine à avoir des banques ou des instituts financiers qui vont dans le venture capital. Il se demande comment il serait possible de développer ce capital-risque en Suisse. M<sup>me</sup> Eggimann trouve qu'il y a un développement dans le bon sens. L'année passée, 2 milliards de francs ont été levés, ce qui est déjà bien. On était loin de cela, il y a quelques années. Bien sûr, le potentiel est beaucoup plus grand, mais il n'y a pas mal d'initiatives qui essaient de faire démarrer ces activités. Innosuisse est, pour sa part, en contact avec les investisseurs potentiels à qui*

ils donnent la liste des start-ups qui sont dans leurs programmes de coaching et les encouragent à investir dans celles-ci. Avec la situation sur le marché, M<sup>me</sup> Eggimann pense qu'on a quand même la chance de développer cela, mais que cela prend du temps puisqu'il faut changer la culture. Il faut aussi avoir des gens qui sont d'accord de prendre plus de risques.

*Le même député (S) demande si M<sup>me</sup> Eggimann a un avis sur la création d'un fonds souverain au niveau de la BNS qui permettrait de prendre une part des réserves de la BNS pour investir en Suisse et s'il y a des discussions dans ce sens dans les réseaux d'Innosuisse.* M<sup>me</sup> Eggimann indique qu'il y a, de temps en temps, des discussions sur le fait d'utiliser les fonds des caisses de pension pour ces activités. C'est une idée qui vaut la peine d'être poursuivie, mais il faut encore un peu de travail pour les convaincre.

*Un député (S) comprend que la seule prestation d'Innosuisse est au niveau du management.* M<sup>me</sup> Eggimann confirme que c'est le cas si on prend directement les start-ups, mais 80% des fonds d'Innosuisse vont dans des fonds d'innovation avec le soutien de projets gérés de manière conjointe par un groupe de recherche et une entreprise. L'idée est que le groupe de recherche aide l'entreprise à avoir une innovation (un produit, un service, etc.) qui pourra être commercialisée ensuite par le partenaire responsable pour la mise en valeur. Innosuisse ne paie pas ce partenaire responsable de la mise en valeur, mais il aura le droit d'utiliser le résultat de ce travail conjoint.

*Le même député (S) comprend que ce ne sont pas forcément de jeunes entrepreneurs qui sont concernés.* M<sup>me</sup> Eggimann confirme que ce ne sont pas forcément de jeunes entrepreneurs.

*Le même député (S) note que, à une époque, l'UE mettait en place une infrastructure avec une même logistique pour permettre le développement d'entreprises. Il semble que cela n'existe pas en Suisse.* M<sup>me</sup> Eggimann répond qu'il y a des incubateurs en Suisse et certainement aussi à Genève. C'est important en tout cas pour une phrase très précoce des start-ups.

### ***Discussion interne à la commission***

Un député (PLR) demande si la commission a eu un retour de la commission de contrôle de gestion sur la problématique de la gouvernance.

Le président indique que la question a été posée par écrit à la commission de contrôle de gestion qui a répondu que la commission des finances n'aurait pas de retour à ce sujet.

Un député (UDC) relève les coûts de gestion de la FIT. Quand on voit les coûts de la FONGIT, on peut se demander si on est dans les mêmes genres de grandeurs ou non.



Le président constate, après les deux auditions du jour, que les fonds mis à disposition par le canton de Genève semblent corrects. En tout cas, il n'a pas vu une grosse disparité par rapport à ce qui se passe dans le canton de Vaud. Il y a tout de même des améliorations à mettre en place, notamment au niveau du réseau et des collaborations. Le cas échéant, il faudrait alors demander une reprise du projet de loi par le Conseil d'Etat. Le président est conscient que la commission de contrôle de gestion va faire son travail et que la commission des finances a un dossier prêt à être voté. Si on s'aperçoit qu'il y a un gros problème à régler au niveau de ce qu'on aura pu entendre de la commission de contrôle de gestion, on pourra renvoyer ce projet à la commission des finances ou ne pas le voter en plénière, mais il serait dommageable de freiner aujourd'hui ce vote.

Le député (UDC) est d'accord, mais il faudrait voir si on ne serait pas capable de faire quelque chose de plus compact au niveau romand.

Une députée (S) serait favorable à attendre le résultat de l'étude de la commission de contrôle de gestion avant que la commission des finances ne vote. Elle demande s'il n'y a aucune volonté sur l'état d'avancement des travaux de la commission de contrôle de gestion. Le président croit que la commission de contrôle de gestion ne peut pas communiquer à ce sujet pour des raisons de confidentialité. M. Audria précise que la commission de contrôle de gestion a annoncé qu'elle était à bout touchant.

Le président est d'accord qu'il y a certainement un lien de cause à effet avec Ecllosion. Il rappelle aussi que 2,1 millions de francs sont prévus déjà pour 2020 dans le contrat de prestations.

Un député (MCG) a des objections, mais il ne veut pas faire obstruction. Ce sont des actions nécessaires pour le développement de l'économie genevoise. Le député (MCG) est partagé par rapport au soutien à ce contrat de prestations sur les trois organismes. Ce qui le dérange, c'est par rapport à la FAE et notamment le fait que l'on subventionne trop d'établissements publics. Il y a aussi une problématique au niveau des entités qui sont subventionnées directement ou indirectement au niveau de leur localisation sur le canton de Genève. Concernant l'investissement dans la technologie, il serait souhaitable d'améliorer la synergie avec l'université, mais cela demande peut-être des changements de lois plus généraux pour faire en sorte que l'université soit davantage incluse dans les projets. On voit en effet que le rôle de l'EPFL est très important pour la FIT. C'est un peu tabou parce qu'on arrive à attaquer certains secteurs de l'université qui ne veulent absolument pas être mis avec le monde de l'entreprise. Cela a changé aujourd'hui, mais il y a quand même des séquelles de cette barrière entre les deux secteurs. Le député (MCG) pense que, à long terme, ce n'est pas une

bonne chose ni pour l'université ni pour ces organismes, et le député (MCG) aimerait bien que l'on aille dans cette direction. Il n'a toutefois pas d'objection en tant que telle, si ce n'est qu'il rejoint les éléments de prudence de ses collègues.

Un député (EAG) fait remarquer que le lien entre ces fondations et Eclosion n'est pas ténu, mais très direct. L'activité d'Eclosion a été reprise par la FONGIT. Les risques très sérieux de collusion d'intérêts soulignés par le rapport du SAI existent donc bien. Il est vrai que la commission des finances a posé des questions, mais elle n'a pas eu de garanties très concrètes et elles sont, selon le député (EAG), loin d'être suffisantes. On n'a pas de garantie sur le fait que les problèmes rencontrés au sein d'Eclosion ne se reproduiront pas. Quand on parle de subventions publiques, on a une nécessité d'avoir la certitude qu'on ne rencontrera plus ces problèmes. En l'état, il est favorable à attendre le résultat des travaux de la commission de contrôle de gestion, même si celle-ci ne pourra pas tout dire pour des raisons de confidentialité.

Une députée (Ve) estime qu'il est nécessaire d'attendre les travaux de la commission de contrôle de gestion. Elle a aussi une objection, davantage sur le fond. La fondation Eclosion fait de la biotech qui est un domaine spécifique avec des incubateurs spécialisés dans ce domaine. Avec ce projet de loi, on refait un transfert de biotech dans une institution générale, ce qui est problématique selon la députée (Ve). A titre personnel, elle n'aimerait pas financer ce qui est un retour en arrière alors que Bâle, Bruxelles et d'autres villes dans le top de la biotech ont rendu leur incubateur plus spécifique à la biotech.

Un député (PLR) pense qu'il est plus sage d'attendre. Il y a éventuellement des conflits d'intérêts et on n'a pas le résultat de l'analyse de la commission de contrôle de gestion. Si on veut faire un travail correct, il faut attendre ce retour. Il n'est pas favorable à voter ce soir.

Le président note qu'il y a un accord de la commission pour geler ce projet. Il constate que beaucoup d'éléments ont été soulevés et que cela mérite peut-être une refonte du projet.

### **Position des groupes et vote final de la commission**

Une députée (MCG) annonce que son groupe votera ce projet de loi. Suite à toutes les discussions, s'agissant d'un contrat de prestations, il serait dommage de bloquer le contrat de prestations qui permet aux entités concernées de fonctionner de manière normale uniquement parce que la commission de contrôle de gestion fait des investigations supplémentaires,

celles-ci qui pouvant se réaliser sans que l'on bloque ces contrats de prestations.

Le président fait juste remarquer que la commission de contrôle de gestion a terminé son travail et a transmis le dossier à la justice.

La même députée (MCG) estime que la justice peut quand même faire son travail malgré que la commission des finances vote le contrat de prestations.

Un député (EAG) a compris que la commission de contrôle de gestion a transmis le dossier à la justice, mais il note que cette commission ne voulait pas donner les informations à la commission des finances. De fait, on est ainsi dans la même situation qu'au début du traitement du projet de loi. Les doutes qui existaient au départ sont toujours présents. Les suspicions de collusion d'intérêts au sein d'Eclosion sont importantes. Ce qu'avait demandé la commission, c'était des garanties que ce genre de problèmes de fonctionnement ne puisse pas avoir lieu dans les fondations concernées par ce projet de loi. On se rappelle que, à l'époque, c'était une position notamment soutenue, avec des suspicions très fortes, par un député (PLR) qu'on ne peut pas soupçonner de cryptomarxisme. Par conséquent, le député (EAG) pense que les inquiétudes légitimes soulevées par le rapport SAI d'une majorité de la commission à l'époque, qui pourrait avoir changé depuis, restent les mêmes. Il n'y a donc aucune raison de changer d'avis à ce sujet.

Le même député (EAG) indique qu'il y a aussi une question de fond pour EAG, qui est ce modèle de développement économique qui fonctionne de plus en plus via le soutien de ces start-ups qui sont massivement soutenues par le public qui assume une bonne partie du risque. Pour celles qui arrivent à sortir de ces incubateurs, pour beaucoup, elles sont ensuite bénéficiaires d'abattements fiscaux, comme on peut le voir dans les rapports de gestion du Conseil d'Etat. La plupart des abattements fiscaux accordés concernent des start-ups au lieu d'avoir un véritable plan de développement économique public, transparent et démocratique avec des leviers pour que les partis et le parlement puissent se prononcer. Il y a toujours le problème de l'opacité de ces fondations. On pourrait aller vers un modèle avec des investissements publics qui sont générateurs d'emplois qui répondent aux besoins sociaux de la population et aux besoins en matière d'environnement et qui auraient l'avantage de la transparence, mais ce n'est pas le choix fait par le Conseil d'Etat. Pour toutes ces raisons, EAG s'opposera à ce projet de loi. Il regrette en particulier que la commission n'ait pas eu la possibilité d'avoir des garanties qu'il n'y aurait pas de tels problèmes de fonctionnement.

Un député (S) estime qu'il y aura toujours des problèmes de fonctionnement à l'Etat quels que soient les investissements effectués. C'est le rôle des députés et du parlement d'avoir des commissions de contrôle, de suivre les projets et de voir si les sommes sont utilisées à bon escient. Ceci dit, le groupe socialiste votera ce projet de loi avec des cautèles. Il estime que la République et canton de Genève a besoin d'instruments pour développer la recherche fondamentale, mais aussi la recherche appliquée. Cette recherche fondamentale qui sort de l'université doit avoir des lieux où elle doit ensuite être développée pour sortir avec des entreprises et ensuite créer de l'emploi. Ce sont des structures qui sont nécessaires.

Le même député (S) constate que la commission a pu voir, lors des dernières auditions, que la FONGIT est assez dynamique par rapport à ce que disaient les auditionnés vaudois. Cela étant, il se pose la question de cette fusion entre Ecllosion et la FONGIT. Sur ce point, le groupe socialiste estime qu'il faut suivre ce projet et avoir des retours chaque trimestre sur la manière dont se passe cette fusion, sur la manière dont sont utilisés les fonds, comment est la structure et quels sont les projets. Pour le groupe socialiste, ce sont des conditions fondamentales à l'heure de voter ce projet. Le même député (S) estime que ces éléments seront inscrits dans le rapport. Il ne sait pas comment on le fera et si cela serait fait par la commission des finances ou la commission de contrôle de gestion, mais il faudrait instaurer un ou deux députés qui suivent ce problème et les investissements et qu'ils en rendent compte, deux ou trois fois par année, pour savoir si ce projet se réalise à bon escient et en accord avec ce qui a été dit.

Le président estime qu'il est juste de mettre des cautèles, notamment à travers le contrôle parlementaire, mais il demande si ce n'est pas plutôt la commission de l'économie qui devrait avoir un vrai suivi, aussi par rapport aux besoins de l'économie. Si on prend aujourd'hui les clean-techs, ce transfert en chimie qui va se faire par rapport à tout ce qui est biodégradable, réutilisation des énergies vertes, etc., on peut se demander s'il n'y a pas un suivi de la commission de l'économie à avoir. Le président demande au député (S) s'il pense que c'est la commission des finances qui doit rester l'observateur de cela. S'il voit le nombre de points en suspens de la commission des finances, le président n'est pas sûr que cela soit le lieu idéal.

Le député (S) relève que les seules commissions ayant des prérogatives de contrôle au sein du Grand Conseil, ce sont la commission des finances et la commission de contrôle de gestion, voire la commission des visiteurs de prison. La commission de l'économie n'a pas de prérogative de contrôle. Dès lors, la commission des finances ou la commission de contrôle de gestion peuvent décider qu'un ou deux députés suivent ce projet. Le groupe socialiste

votera ce projet de loi, mais ils ont quand même certaines suspicions et il faut les lever. La manière de les lever c'est en suivant ce projet et, le cas échéant, en y apportant des correctifs.

Un député (PLR) estime que ce contrôle est fait dans le cadre des budgets et des comptes quand la commission auditionne les départements concernés. C'est à ce moment qu'il faut poser les éventuelles questions. Pour des questions de bonne allocation des deniers publics, le groupe PLR refusera toute création d'une sous-commission quelle qu'elle soit.

Le député (S) annonce que, si cela est refusé, le groupe socialiste refusera le projet de loi. C'est un véritable manque d'ouverture d'esprit et un manque de transparence.

Un député (PLR) note que, à un moment donné, il y a eu une négociation entre les entités concernées et le Conseil d'Etat et ces entités doivent pouvoir continuer à fonctionner. Il comprend bien que la commission de contrôle de gestion a été saisie d'une affaire parallèle à l'objet dont la commission des finances a été saisie, et apparemment cela a été transmis à la justice, mais le boulot de la commission des finances est de s'assurer que ces institutions puissent continuer à fonctionner indépendamment de ce que la justice va faire ou non. Pour le député (PLR), la marge de manœuvre de la commission des finances est relativement faible s'agissant de cet objet en particulier. Il pense qu'il faut voter ce projet de loi.

Un député (PDC) indique que le groupe PDC partage le point de vue qui vient d'être énoncé par le groupe PLR. Il votera ce projet de loi. Il n'est pas nécessaire de rappeler l'utilité de ces institutions, dont la FONGIT. Effectivement, pour le problème particulier dont la justice va être saisie, le groupe PDC pense que cette irrégularité potentielle doit être traitée par la justice qui en tirera les conclusions. Cela n'intervient toutefois pas dans le vote que la commission des finances doit faire ce soir.

Une députée (Ve) signale que le groupe des Verts est embêté : comme elle a eu l'occasion de le dire, le groupe doute que la FONGIT soit la bonne entité pour récupérer le travail effectué par Eclosion, notamment en termes de biotech, mais aussi par rapport au manque de garanties. Cependant, le travail conduit par Eclosion doit être poursuivi et il faut pouvoir financer les projets en cours, pour le bien des start-ups prises en charge. C'est pour cette raison que le groupe des Verts votera ce projet de loi. La députée profite de cet instant pour annoncer aussi que Genève devra revoir l'attribution de ces compétences à la FONGIT. La députée (Ve) se réserve la possibilité de déposer une future motion pour la création d'une entité à part qui se concentrerait uniquement sur le thème de la biotech.

Un député (UDC) fait savoir que son groupe n'est pas entièrement satisfait de la manière dont les choses ont été présentées. Avec cette histoire devant la justice, on a l'impression qu'on va miser sans voir toutes les cartes. Toutefois, avec la situation économique et les difficultés actuelles, ce n'est pas le moment de freiner des entreprises qui pourraient offrir des places de travail dans un futur proche. Le groupe UDC va donc voter ce projet de loi.

Un député (S) annonce qu'une partie de son groupe s'abstiendra. Il ajoute qu'il le refusera, pas parce qu'il est contre la FONGIT – il l'a défendue depuis le début – mais parce que, face à l'opacité du PLR, il ne voit pas d'autre issue.

## Vote

### *1<sup>er</sup> débat*

Le président met aux voix l'entrée en matière du PL 12645 :

Oui :	11 (2 Ve, 2 PDC, 4 PLR, 1 UDC, 2 MCG)
Non :	2 (1 EAG, 1 S)
Abstentions :	2 (2 S)

**L'entrée en matière est acceptée.**

### *2<sup>e</sup> débat*

Le président procède au vote du 2<sup>e</sup> débat :

titre & préambule	pas d'opposition, adopté
<u>art. 1</u>	pas d'opposition, adopté
art. 3, al. 1	pas d'opposition, adopté
art. 4	pas d'opposition, adopté
art. 6	pas d'opposition, adopté
<u>art. 2</u>	pas d'opposition, adopté

*3<sup>e</sup> débat*

Le président met aux voix l'ensemble du PL 12645 :

Oui : 10 (2 Ve, 2 PDC, 3 PLR, 1 UDC, 2 MCG)

Non : 2 (1 EAG, 1 S)

Abstentions : 3 (2 S, 1 PLR)

**Le PL 12645 est accepté.**

Au vu de ces explications, la commission vous encourage, Mesdames et Messieurs les députés, à faire un bon accueil à ce projet de loi.

## **Projet de loi (12645-A)**

**modifiant la loi 12496 accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2020 à 2023 :**

- a) la Fondation d'aide aux entreprises (FAE)
- b) la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT)
- c) l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

### **Art. 1      Modifications**

La loi accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2020 à 2023 :

- a) la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) ;
- b) la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT) ;
- c) l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI),

du 21 novembre 2019, est modifiée comme suit :

### **Art. 3, al. 1 (nouvelle teneur)**

<sup>1</sup> L'Etat verse à la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), sous la forme d'une aide financière monétaire d'exploitation au sens de l'article 2 de la loi sur les indemnités et les aides financières, du 15 décembre 2005, un montant de :

- 2 121 000 francs en 2020
- 3 591 150 francs en 2021
- 3 591 150 francs en 2022
- 3 591 150 francs en 2023

### **Art. 4      Programme (nouvelle teneur)**

Ces indemnités et cette aide financière sont inscrites au budget annuel de l'Etat voté par le Grand Conseil pour les exercices 2020 à 2023, sous le programme A04 « Développement et innovation du canton et de la région », pour un montant annuel de 9 503 910 francs en 2020 et de 10 974 060 francs pour les années 2021 à 2023 sous les rubriques suivantes :



- a) projet S180940000 pour l'indemnité en faveur de la Fondation d'aide aux entreprises (FAE) ;
- b) projet S181050000 pour l'indemnité en faveur de l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI) ;
- c) projet S180980000 pour l'aide financière en faveur de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

## **Art. 6 But (nouvelle teneur)**

Ces indemnités et cette aide financière doivent permettre :

- a) à la FAE de fournir les prestations de cautionnement, d'avance de liquidités, de compensation des risques de change et de prise en charge partielle d'intérêts, d'expertise, ainsi que de prise de participations et de financement de mandats d'accompagnement, d'audit et d'expertises ;
- b) à l'OPI d'assurer la promotion des industries, des technologies et de l'innovation en faveur des PME, sa contribution aux plateformes de promotion sectorielle et d'accompagnement romandes ainsi qu'au Centre de créativité de Genève (GCC) ;
- c) à la FONGIT de permettre le soutien à la création et au développement de projets d'entreprises (start-up) à haute valeur ajoutée et de PME innovantes, notamment dans le domaine des technologies médicales, des technologies de l'information et des télécommunications, des technologies relatives à l'ingénierie, ainsi que des sciences de la vie.

## **Art. 2 Entrée en vigueur**

La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021.



REPUBLIQUE  
ET CANTON  
DE GENEVE

**fongit**

innovation incubator

**Contrat de prestations  
2020-2023**

entre

- **La République et canton de Genève (l'Etat de Genève)**  
représentée par Monsieur Pierre Maudet,  
Conseiller d'Etat chargé du département du développement  
économique (le département),

d'une part

et

- **La Fondation genevoise pour l'innovation technologique**  
(ci-après désignée **FONGIT**)  
représentée par  
Monsieur Pierre Strubin,  
Président du Conseil, et  
Monsieur Antonio Gambardella,  
Directeur

d'autre part

## TITRE I - Préambule

### *Introduction*

1. Conformément à la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF), le Conseil d'Etat de la République et canton de Genève, par voie du département, entend mettre en place des processus de collaboration dynamiques, dont les contrats de prestations sont les garants. Le présent contrat de prestations est établi conformément aux articles 11 et 21 de la LIAF.

### *But des contrats*

2. Les contrats de prestations ont pour but de :

- déterminer les objectifs visés par l'indemnité;
- préciser le montant et l'affectation de l'indemnité consentie par l'Etat ainsi que le nombre et l'échéance des versements;
- définir les prestations offertes par la FONGIT ainsi que les conditions de modification éventuelles de celles-ci;
- fixer les obligations contractuelles et les indicateurs de performance relatifs aux prestations.

### *Principe de proportionnalité*

3. Les parties tiennent compte du principe de proportionnalité dans l'élaboration du contrat en appréciant notamment :

- le niveau de financement de l'Etat par rapport aux différentes sources de financement de la FONGIT;
- l'importance de l'indemnité octroyée par l'Etat;
- les relations avec les autres instances publiques.

### *Principe de bonne foi*

4. Les parties s'engagent à appliquer et à respecter le présent contrat et les accords qui en découlent avec rigueur et selon le principe de la bonne foi.

## TITRE II - Dispositions générales

### Article 1

#### *Bases légales et conventionnelles*

Les bases légales, réglementaires et conventionnelles relatives au présent contrat de prestations sont :

- la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), du 4 octobre 2013 (D 1 05);
- la loi sur les indemnités et les aides financières du 15 décembre 2005 (LIAF) (D 1 11);
- la loi sur la surveillance de l'Etat (LSurv), du 13 mars 2014 (D 1 09);
- le règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012 (D 1 11 01);
- la loi en faveur du développement de l'économie et de l'emploi (LDévEco), du 20 janvier 2000 (I 1 36).

### Article 2

#### *Cadre du contrat*

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du programme "développement et innovation du canton et de la région".

### Article 3

#### *Bénéficiaire*

Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT).

Buts statutaires :

La Fondation a pour but de favoriser l'innovation dans l'économie genevoise. Elle peut notamment contribuer au financement et au développement de projets innovateurs qui présentent un intérêt évident pour l'économie genevoise.

Aux termes de ses statuts la FONGIT déploie des activités de soutien de projets techniques novateurs par :

- l'évaluation de l'importance et de la qualité de l'innovation technologique proposée;
- l'évaluation de la faisabilité technique et économique du projet;
- la détermination du potentiel d'accessibilité au marché;
- l'apport du projet au développement durable de la collectivité genevoise;
- l'évaluation de la validité et de la valeur des brevets ou licences, et contrôle des aspects légaux liés aux produits, procédés et activités découlant du projet;
- l'élaboration du business-plan;
- la création de sociétés;

- 4 -

- le suivi financier et administratif;
- l'accompagnement stratégique (coaching);
- l'accès à un réseau d'experts;
- la mise à disposition de locaux pour une période, en principe, inférieure à deux ans;
- le cofinancement des projets et l'organisation de tours de table financiers.

### Titre III - Engagement des parties

#### Article 4

*Prestations attendues  
du bénéficiaire*

1. La FONGIT s'engage à fournir les prestations suivantes :
  - sensibilisation aux différents aspects liés à la valorisation des innovations, et en particulier la création et le développement de start-up et de projets;
  - hébergement et encadrement de créateurs d'entreprises et de projets (incubation);
  - soutien à l'initiation de projets d'entreprises innovantes;
  - renforcement de la collaboration avec les instituts de recherche, notamment l'UNIGE et la HES- Genève;
  - renforcement de l'utilisation des outils mis en place par la CDEP-SO dans le cadre de la NPR (Programme de mise en œuvre intégrant les plateformes Alp ICT, CleantechAlps, Micronarc, BioAlps, Platinn et Alliance);
  - renforcement de l'utilisation des outils de soutien à l'innovation mis en place par la Confédération, en particulier les soutiens Innosuisse;
  - mise à disposition d'infrastructures spécialisées pour les projets issus du domaine des sciences de la vie;
  - financement au travers de bourses, de prêts ou de prêts convertibles de projets d'innovation.
2. La FONGIT fournit ses prestations dans des projets novateurs, particulièrement dans les domaines :
  - des technologies médicales;
  - des technologies de l'information et des télécommunications;
  - des technologies relatives à l'ingénierie;
  - des sciences de la vie.
3. Les prestations de financement au travers de prises de participations dans les entreprises soutenues de la FONGIT n'entrent pas dans le champ des prestations attendues du bénéficiaire dans le cadre du présent contrat, et sont comptabilisées distinctement de celles-ci.

**Article 5***Engagements financiers  
de l'Etat*

1. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du département, s'engage à verser à la FONGIT une aide financière, sous réserve de l'accord du Grand Conseil dans le cadre de l'approbation annuelle du budget. Cette aide financière recouvre tous les éléments de charge en lien avec l'exécution des prestations prévues par le présent contrat.
2. L'aide financière n'est accordée qu'à titre conditionnel (article 25 LIAF). Les montants peuvent être modifiés par décision du Conseil d'Etat si, dans le cadre du vote du budget annuel, l'autorisation de dépense n'est pas octroyée ou ne l'est que partiellement.
3. Les montants engagés sont les suivants :

2 121 000 F en 2020  
3 591 150 F en 2021  
3 591 150 F en 2022  
3 591 150 F en 2023

Dont 1'000'000 F sont prévus pour alimenter le financement des projets d'innovations.

4. Le versement des montants ci-dessus n'intervient que lorsque la loi de ratification est exécutoire.

**Article 6***Plan financier  
pluriannuel*

Un plan financier quadriennal pour l'ensemble des prestations de la FONGIT figure à l'annexe 3. Ce document fait ressortir avec clarté l'intégralité des sources de financement espérées, qu'elles soient publiques ou privées, ainsi que la totalité des dépenses prévisibles par type de prestations.

**Article 7***Rythme de versement  
de l'aide financière*

1. L'aide financière est versée mensuellement.
2. En cas de refus du budget annuel par le Grand Conseil, les paiements sont effectués selon le principe des douzièmes provisoires, conformément à l'article 42 de la LGAF.

**Article 8***Conditions de travail*

1. La FONGIT est tenue d'observer les lois, règlements et les conventions collectives applicables en matière notamment de salaire, d'horaire de travail, d'assurance et de prestations sociales.

- 6 -

2. La FONGIT tient à disposition du département son organigramme, le cahier des charges du personnel ainsi qu'une description de ses conditions salariales et de travail, conformément à l'article 12 de la LIAF.

#### Article 9

*Développement durable* La FONGIT s'engage à ce que les objectifs qu'elle poursuit et les actions qu'elle entreprend s'inscrivent dans une perspective de développement durable, conformément à la loi sur l'action publique en vue du développement durable, (Agenda 21) (LDD), du 12 mai 2016 (A 2 60).

#### Article 10

*Système de contrôle interne* La FONGIT s'engage à maintenir un système de contrôle interne adapté à ses missions et à sa structure dans le respect de l'article 3, alinéa 4 de la LGAF.

#### Article 11

*Suivi des recommandations du service d'audit interne* La FONGIT s'engage à respecter les recommandations figurant dans les rapports du service d'audit interne et à mettre en œuvre dans le délai indiqué par le département de tutelle les mesures correctrices qui ne sont pas contestées ou qui ont fait l'objet d'une décision au sens de l'article 17 de la LSurv.

#### Article 12

*Reddition des comptes et rapports* La FONGIT, en fin d'exercice comptable mais au plus tard 6 mois après la date de clôture du dernier exercice, fournit au département:

- ses états financiers établis et révisés conformément aux exigences de son statut juridique, aux dispositions légales et au référentiel comptable applicable. Les états financiers comprennent un bilan, un compte d'exploitation, ainsi que l'annexe explicative;
- le rapport de l'organe de révision;
- un rapport d'exécution du contrat reprenant les objectifs et les indicateurs figurant dans le tableau de bord;
- son rapport d'activité;
- le procès-verbal de l'organe approuvant les comptes.

A noter que la FONGIT tient une comptabilité analytique permettant de présenter de manière séparée ses activités:

- l'activité d'hébergement et d'accompagnement;

- 7 -

- l'activité de financement de projets d'innovation;
- l'activité de financement au travers de prises de participations.

En outre, la FONGIT complète semestriellement à l'attention du département le tableau de bord qui lui est remis à cet effet et répertoriant ses activités (envisagées, en cours et exécutées) ainsi que les sociétés et/ou projets suivis (en mentionnant les partenariats éventuels tant au plan cantonal qu'intercantonal ou fédéral).

Dans ce cadre, l'entité s'engage à respecter les directives et règlements qui lui sont applicables :

- règlement d'application de la loi sur les indemnités et les aides financières (RIAF), du 20 juin 2012;
- directive transversale de l'Etat EGE-02-04 relative à : Présentation et à la révision des états financiers des entités subventionnées;
- directives transversale de l'Etat EGE-02-07 relative au : Traitement des bénéfiques et des pertes des entités subventionnées.

### Article 13

#### *Traitement des bénéfiques et des pertes*

1. Au terme de l'exercice comptable, pour autant que les prestations financées aient été fournies conformément au contrat, le résultat annuel établi conformément à l'article 12 est réparti entre l'Etat de Genève et la FONGIT selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article.
2. Une créance reflétant la part restituable à l'Etat est constituée dans les fonds étrangers de la FONGIT. Elle s'intitule «Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat». La part conservée par la FONGIT est comptabilisée dans un compte de réserve spécifique intitulé «Part de subvention non dépensée» figurant dans ses fonds propres.
3. Pendant la durée du contrat, les éventuelles pertes annuelles sont également réparties selon la clé figurant à l'alinéa 4 du présent article et sont déduites de la créance jusqu'à concurrence du solde disponible et du compte de réserve spécifique.
4. La FONGIT conserve 75% de son résultat annuel lié à la subvention de fonctionnement de la fondation pour les activités relatives à l'hébergement et au fonctionnement et 100% par rapport au montant de la subvention dédié au financement des projets d'innovations.
5. A l'échéance du contrat, La FONGIT conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué à l'Etat.
6. A l'échéance du contrat, La FONGIT assume ses éventuelles pertes reportées.



- 8 -

7. La FONGIT conserve intégralement le résultat annuel lié aux prestations de financement au travers de prises de participations telle que définies à l'article 4 alinéa 3 et en assume également l'entier des pertes.

#### Article 14

##### *Bénéficiaire direct*

Conformément à l'article 14 al. 3 de la LIAF, la FONGIT s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers, hormis celle prévue en faveur de GENEUS.

#### Article 15

##### *Communication*

1. Toute publication, campagne d'information ou de communication lancée par la FONGIT auprès du public ou des médias en relation avec les prestations définies à l'article 4, doit faire mention de la République et canton de Genève en tant que subventionneur.
2. Le département aura été informé au préalable des actions envisagées.

### Titre IV - Suivi et évaluation du contrat

#### Article 16

##### *Objectifs, indicateurs, tableau de bord*

1. Les prestations définies à l'article 4 du présent contrat sont évaluées par le biais d'objectifs et d'indicateurs.
2. Ces indicateurs mesurent le nombre de prestations rendues, leur qualité (satisfaction des destinataires), leur efficacité (impact sur le public-cible) ou leur efficience (amélioration de la productivité).
3. Dans le respect du principe de proportionnalité, les indicateurs définis sont utiles, facilement mesurables et établis en lien avec la pratique de terrain.
4. Le tableau de bord, établissant la synthèse des objectifs et indicateurs, figure en annexe 1 du présent contrat. Il est réactualisé chaque année.

#### Article 17

##### *Modifications*

1. Toute modification au présent contrat doit être négociée entre les parties, sous réserve des dispositions de l'article 5 "Engagements financiers de l'Etat", et sous réserve des dispositions de la loi de ratification qui ne peuvent être modifiées.
2. En cas d'événements exceptionnels et préitérant la poursuite des activités de la FONGIT ou la réalisation du

- 9 -

présent contrat, les parties s'accordent sur les actions à entreprendre.

3. Ces évènements doivent être signalés dans les plus brefs délais au département.

#### **Article 18**

##### *Suivi du contrat*

1. Les parties au présent contrat mettent en place un dispositif de suivi du contrat afin de :
  - veiller à l'application du contrat;
  - évaluer les engagements par le biais du tableau de bord et du rapport d'exécution annuel établi par la FONGIT;
  - permettre l'adaptation, la réorientation ou la redéfinition des conditions du contrat et de son tableau de bord.
2. Ce dispositif est indépendant du processus de contrôle périodique prévu à l'article 22 de la LIAF.

#### **Titre V - Dispositions finales**

#### **Article 19**

##### *Règlement des litiges*

1. Les parties s'efforcent de régler à l'amiable les différends qui peuvent surgir dans l'application et l'interprétation du présent contrat.
2. En cas d'échec, elles peuvent recourir d'un commun accord à la médiation.
3. A défaut d'un accord, le litige peut être porté devant la Chambre administrative de la Cour de justice du canton de Genève.

**Article 20***Résiliation du contrat*

1. Le Conseil d'Etat peut résilier le contrat et exiger la restitution de tout ou partie de l'aide financière lorsque :
  - a) l'aide financière n'est pas utilisée conformément à l'affectation prévue;
  - b) la FONGIT n'accomplit pas ou accomplit incorrectement sa tâche malgré une mise en demeure;
  - c) l'aide financière a été indûment promise ou versée, soit en violation du droit, soit sur la base d'un état de fait inexact ou incomplet.
2. La résiliation s'effectue dans un délai de deux mois, pour la fin d'un mois.
3. Dans les autres cas, le contrat peut être résilié par chacune des parties moyennant un préavis de 6 mois pour la fin d'une année.
4. Dans tous les cas, la résiliation s'effectue par écrit.

**Article 21***Entrée en vigueur,  
durée du contrat et  
renouvellement*

1. Le contrat entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dès que la loi qui l'approuve devient exécutoire. Il est valable jusqu'au 31 décembre 2023.
2. Les parties conviennent d'étudier les conditions de renouvellement éventuel du contrat au moins douze mois avant son échéance.

- 11 -

Pour la République et canton de Genève :

représentée par

**Monsieur Pierre Maudet**

Conseiller d'Etat chargé du département du développement économique

Date :

18.09.2020

Signature



Pour la Fondation genevoise pour l'innovation technologique

représentée par

**Monsieur Pierre Strübin**

Président du Conseil de la Fondation

Date :

Signature

27/09/2020

**Monsieur Antonio Gambardella**

Directeur de la Fondation

Date :

Signature

24/8/2020

# Projet de loi modifiant la loi 12496 (PL 12645)

Présentation à la commission des finances  
11 mars 2020



Département du développement économique  
Secrétariat général

13/10/2020 - Page 1

## Programme

- Présentation de la Fondation Ecllosion
- Contexte
  - Rôle de l'innovation
  - Convergence des technologies
  - Financement de l'innovation
- Présentation du projet de loi
  - Transfert des activités de la Fondation Ecllosion vers la Fongit
  - Création d'un fonds financement dédié à l'innovation
- Conclusion

# Présentation de la Fondation Ecllosion

## Fondation Ecllosion

- Création en 2004 d'Ecllosion SA
  - Activité d'incubation
  - Activité de financement (capital risque)
- Séparation des activités en 2010
  - Activité d'incubation reprise par la Fondation Ecllosion (création en 2013)
  - Activité de financement gérée par Ecllosion2 SA
- Mission
  - Transformer le fort potentiel d'innovation régional dans les sciences de la vie en valeur économique et en emplois
  - Mettre à disposition du savoir-faire, des ressources financières et des infrastructures
  - Accompagner des projets issus de la recherche fondamentale vers des applications pratiques dans le but de créer des sociétés

# Contrat de prestations entre la Fondation Eclosion et l'Etat de Genève (2017-2020)

- Montants engagés:
  - 1'470'150 francs par année
  - 5'880'600 francs sur 4 ans
- Prestations attendues
  - Sensibilisation de la communauté scientifique aux aspects liés à la valorisation de leur innovation
  - Services d'accompagnement;
  - Mise à disposition d'infrastructures spécialisées;
  - Accès facilité à un financement de démarrage.
- Résultats 2017-2018
  - 104 nouveaux dossiers évalués
  - 23 projets réorientés
  - 48 dossiers étudiés et analysés
  - 25 projets suivis
  - 6 sociétés incubées
  - 3 mio francs levés

## Contexte

## Importance de l'innovation

- L'innovation est le moteur des nouveaux modèles économiques et représente un facteur essentiel pour une croissance économique forte et durable;
- Les investissements conséquents dans la recherche scientifique doivent être capitalisés au travers de projets entrepreneuriaux;
- Les PME suisses ont perdu leur force d'innovation et de compétitivité durant ces dernières années\*

\* (SATW "Evolution de la force d'innovation de l'industrie suisse entre 1997 et 2014")

13/10/2020 - Page 7

## Convergence des technologies

- Emergence de plateformes technologiques intégrant les domaines des micro-nanotechnologies, biotechnologies, de l'informatique (domaine de la bio-informatique, des nanotechnologies, de la micro fluidique);
- Création d'une nouvelle section dédiée aux sciences de la vie et leur interface avec les technologies convergentes à l'EPFL;
- La convergence bio-med-nano-info a trouvé auprès des entreprises un terrain fertile générateur de produits et services à très haute valeur ajoutée

13/10/2020 - Page 8



## **Financement de l'innovation**

- Insuffisance de fonds pour répondre à la dynamique d'innovation existante dans les hautes écoles et le tissu économique
- Besoin de financement en particulier dans les phases initiales des projets d'innovation (financement d'amorçage);
- Effet de levier important sur la création d'emplois;
- Plusieurs études démontrent qu'un fonds public-privé est une approche optimale;

## **Projet de loi 12645**

## Objectifs du projet de loi

- Transfert des activités de soutien aux projets d'entreprises issu du domaine des sciences de la vie de la Fondation Eclosion vers la Fongit
- Création d'un fonds dédié au financement de l'innovation

13/10/2020 - Page 11

## Transfert des activités de soutien aux projets des sciences de la vie

- La Fongit intègre dans ses prestations les projets issus du domaine des sciences de la vie (biotech, pharma);
- Engagement d'un coordinateur pour la gestion des projets *life sciences*
- La Fongit utilise un réseau d'experts (Innosuisse, platinn, hautes écoles)
- La Fongit établit des contrats avec les hautes écoles pour l'utilisation des plateformes scientifiques

13/10/2020 - Page 12

## Développement d'une prestation de financement

- Création d'un fonds de financement géré par la Fongit;
- Fonds alimenté par une aide financière de l'Etat de Genève, la Fongit et par des investisseurs privés:
  - Subvention de l'Etat 1'000'000 francs;
  - Apport Fongit 500'000 francs;
  - Apport partenaires privés à définir.
- Gouvernance du fonds composée de représentants de l'Etat, de la Fongit, des Hautes écoles, d'experts de l'innovation et d'investisseurs privés fondateurs.

13/10/2020 - Page 13

## Type de soutiens financiers

- Bourses (subvention jusqu'à 50'000 francs)  
destinées à tout nouveau projet de recherche scientifique issu d'une haute école ayant pour but de lancer un nouveau produit ou service;
- Pré-amorçage (prêt convertible jusqu'à 100'000 francs)  
financement destiné aux entreprises technologiques en démarrage;
- Croissance et transformation digitale (prêt jusqu'à 400'000 francs)  
prêt destiné aux entreprises cherchant à accélérer leur développement, ou en phase de transformation numérique poursuivant la réalisation des objectifs de développement durable.

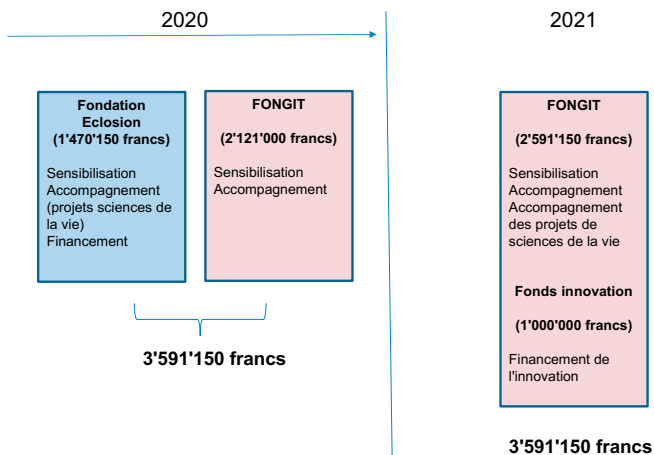
13/10/2020 - Page 14

# Projections de la prestation de financement

Bénéficiaires	Types de prestations	FIT 2018 (Référence)		Fonds Innovation 2021		
		Nombre de projets	Montant total (milliers F)	Montant par projet (milliers F)	Nombre de projets	Montant total (milliers F)
Chercheurs	Bourse	9	900	50	8	400
Start-up	Prêt convertible	21	2'100	100	8	800
PME	Prêt	6	2'500	400	2	800
<b>Total</b>		<b>36</b>	<b>5'500</b>	<b>550</b>	<b>18</b>	<b>2'000</b>

13/10/2020 - Page 15

## Projet d'intégration



13/10/2020 - Page 16

## Récapitulatif des prestations de la Fongit

- Sensibilisation à la valorisation de l'innovation;
- Accompagnement des start-up dans leur projet de développement;
- Prestation d'incubation;
- Financement d'amorçage;
- Financement au travers de prise de participations.

13/10/2020 - Page 17

## Budget de la Fongit

FONGIT - Budget fonctionnement (CHF 000)	2020	2021	2022	2023
Total Subsidés Etat	2'121	2'591	2'591	2'591
Revenus des sociétés, loyer et services	1'590	1'600	1'620	1'630
Revenues Innosuisse, Platinn et autres	80	80	80	80
<b>Total Revenu</b>	<b>3'791</b>	<b>4'271</b>	<b>4'291</b>	<b>4'301</b>
Coaching (salaires et externes)	- 1'110	- 1'310	- 1'310	- 1'310
Infrastructures spécialisées pour les projets dans sciences de la vie	-	- 200	- 200	- 200
Administration (secrétariat et comptabilité)	- 170	- 250	- 265	- 270
Logistique	- 100	- 100	- 100	- 100
Loyers et dépenses bureaux	- 2'031	- 2'031	- 2'031	- 2'031
Voyages, expositions, événements	- 55	- 55	- 60	- 65
Programme GENEUS et support pre-incubation académiques	- 300	- 300	- 300	- 300
<b>Total Frais</b>	<b>- 3'766</b>	<b>- 4'246</b>	<b>- 4'266</b>	<b>- 4'276</b>
Frais d'amortissement; resultat exceptionnel	- 25	- 25	- 25	- 25
<b>Résultat hors participations</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
FONGIT - Fonds de financement de l'innovation (CHF 000)	2020	2021	2022	2023
Contribution au fonds de financement	-	1'000	1'000	1'000
Contribution additionnelle Fongit	-	500	500	500
<b>Total fonds de financement de l'innovation</b>	<b>-</b>	<b>1'500</b>	<b>1'500</b>	<b>1'500</b>

13/10/2020 - Page 18

## Avantages du projet

- Modèle de la fondation Eclosion n'est plus adéquat;
- Synergies organisationnelles permettant la libération de moyens pour la constitution d'un fonds de financement de l'innovation;
- Amélioration de la visibilité et de la lisibilité du dispositif de soutien aux entreprises;
- Mutualisation des charges et approche de soutien aux start-up unifiée;
- Renforcement de la collaboration avec les hautes écoles et leurs plateformes technologiques
- Soutien de partenaires privés pour le développement du fonds de financement dédié à l'innovation.

13/10/2020 - Page 19

## Questions



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département du développement économique  
Le Conseiller d'Etat

DDE  
Case postale 3962  
1211 Genève 3

Monsieur Olivier Cerutti  
Président de la commission des finances  
Secrétariat général du Grand Conseil  
Case Postale 3970  
1211 Genève 3

700121-2020

Genève, le 28 avril 2020

**Concerne :** **Projet de loi 12645 modifiant la loi 12496 accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour l'année 2020 à 2023: a) la Fondation d'aide aux entreprises (FAE); b) la Fondation genevoise pour l'innovation technologique (FONGIT), c) l'Office de promotion des industries et des technologies (OPI)**

Monsieur Président,

Suite à la présentation du projet loi 12645 modifiant la loi 12496 à la séance de la commission des finances du 11 mars 2020, j'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations relatives aux emplois créés par le biais des activités de la Fondation Ecllosion.

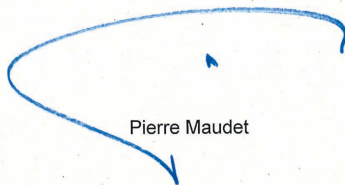
Depuis sa création en 2013, la Fondation Ecllosion a soutenu des sociétés qui ont permis la création de plus de 186 emplois directs. Le profil des collaborateurs se compose essentiellement de professeurs, de docteurs dans les domaines des sciences de la vie, de techniciens de laboratoires, de directeurs médicaux, ainsi que de chargés d'affaires réglementaires.

Il est nécessaire de tenir également compte des effets induits pour l'économie locale. En effet, les sociétés soutenues ont levé collectivement plus de 303 millions de francs depuis la création de la fondation. Elles ont étroitement collaboré avec le tissu économique local, notamment avec les laboratoires de la région, les instituts de recherche, les *contract research organizations* (CRO, sociétés menant des études cliniques) et les experts régionaux. Elles ont de ce fait contribué au renforcement de l'écosystème des sciences de la vie du canton.

Vous trouverez en annexes le tableau récapitulatif du nombre de projets soutenus en lien avec les indicateurs définis dans le contrat de prestations, ainsi que des exemples de ces projets.

---

En vous remerciant de votre attention, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Pierre Maudet



## Annexes 1: Nombre de projets soutenus par la Fondation Ecllosion

## FONDATION ECLOSION - CHIFFRES DE 2013 A 2018

Année	Projets traités	Projets analysés (phase A)	Evaluation approfondie (phase B)	Projets en construction (phase C)	Projets réorientés	Projets incubés
2013	69	31	13	6	12	7
2014	87	37	10	7	20	13
2015	80	35	10	5	15	15
2016	55	29	8	4	12	22
2017	90	33	12	3	13	27
2018	87	23	15	2	11	23

Projets traités:

Cette rubrique comprend tous les porteurs de projet issus des sciences de la vie reçus par la Fondation Ecllosion pour un premier entretien et une première analyse.

Projets analysés (phase A)

La Fondation Ecllosion travaille avec les porteurs de projets innovants dans la médecine humaine pour déterminer rapidement le potentiel de leur innovation et estimer les chances de succès à travers les processus complexes de développement.

Evaluations approfondies (phase B)

La Fondation Ecllosion met ses ressources à disposition pour analyser de manière plus détaillée le potentiel et les possibilités de développement en fonction de critères thérapeutiques grâce aux ressources et aux équipements mis à leur disposition au sein de l'incubateur.

Projets en construction (phase C)

Les porteurs de projets réalisent les premières étapes de validation du principe thérapeutique, grâce aux ressources et équipements mise à leur disposition au sein de l'incubateur.

Projets incubés

Projets hébergés à la Fondation Ecllosion.

*Date de dépôt : 13 octobre 2020*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Jean Burgermeister**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Le présent projet de loi modifie la loi accordant des indemnités et une aide financière de fonctionnement à des organismes d'aide et de promotion des entreprises pour les années 2020 à 2023 : a) la Fondation d'aide aux entreprises ; b) la Fondation genevoise pour l'innovation technologique ; c) l'Office de promotion des industries et des technologies. L'objectif est en particulier d'intégrer la fondation Ecllosion au sein de la Fondation technologique (FONGIT). Ecllosion serait ensuite dissoute. Ce projet de loi devrait nous permettre un aperçu de la politique du Conseil d'Etat en matière de soutien à l'innovation et à l'emploi. Mais les personnes qui s'aventureraient à lire l'exposé des motifs ou le contrat de prestations peineront à y trouver des informations satisfaisantes, sans parler d'objectif ou de bilan des années passées.

### **Un rôle flou, des objectifs inexistant, un bilan nul**

Les objectifs de la FONGIT sont extraordinairement flous. L'exposé des motifs du présent projet de loi en témoigne. Le saupoudrage du terme « innovation » ne permet pas de masquer l'absence criante de critères objectifs pour les start-ups. Pire encore, aucun objectif n'apparaît, ni en matière de mise en place d'entreprises pérennes, ni d'emplois créés. En réalité, le système des « incubateurs de start-ups » est caractérisé par une opacité totale. Les député-e-s appelé-e-s à se prononcer sur ce PL, ne pourront le faire sur aucun élément tangible attestant de l'utilité et de l'efficacité des institutions concernées. Si l'objectif et de « favoriser la création de start-ups » dans le domaine des sciences du vivant, on apprend également que « le taux de réussite des projets dans le domaine des sciences de la vie est très faible, puisque moins de 10% des projets atteignent le marché ». Dès lors, il semble peu probable que les investissements publics permettent réellement de créer des emplois stables. D'ailleurs, un député PLR

affirmait en commission que « Ce ne sont pas forcément beaucoup d'emplois, mais ce sont beaucoup de brevets et de technologies qui vont pouvoir se développer ». De fait, aucun bilan sérieux n'est fait en matière d'emplois.

### **Renforcer la marchandisation de la science**

Parmi les objectifs de la fondation Ecllosion, on retrouve notamment le fait de « sensibiliser la communauté scientifique aux différents aspects liés à la valorisation de la recherche et à la création d'entreprises ». Il ne s'agit ni plus ni moins que d'une privatisation des connaissances scientifiques. Les innovations qui sont avant tout « incubées » dans les entités publiques de recherche – l'université en premier lieu – sont ainsi appelées à prendre la forme de marchandise dont les bénéfices seraient privés. C'est pourtant l'Etat qui assume l'essentiel des coûts : d'abord grâce à la formation, ensuite en finançant la recherche et finalement en subventionnant les start-ups. Le soutien peut même se prolonger pour les quelques start-ups qui parviennent à se maintenir dans le temps. En effet, les rapports de gestion du Conseil d'Etat démontrent que ce sont très souvent des start-ups dans le domaine de la biotechnologie ou de la technologie médicale (le domaine d'action d'Ecllosion) qui bénéficient des allègements fiscaux. Si les start-ups parviennent à se muer en entreprises lucratives en revanche, les gains seront intégralement privatisés.

### **Un cache-misère de la politique économique du Conseil d'Etat**

L'incubation de start-ups fait donc office de projet phare du Conseil d'Etat genevois en matière de création d'emploi alors que la fiscalité est l'alpha et l'oméga de sa politique économique. Une autre politique est pourtant possible, notamment en matière de soutien et développement du tissu industriel. Plutôt que de miser sur des fondations opaques aux retombées incertaines, l'Etat pourrait effectuer des investissements ciblés dans des secteurs générant des emplois et répondant aux besoins sociaux ainsi qu'aux impératifs environnementaux. Il pourrait aussi participer directement à l'implantation de certaines activités industrielles. Ceci comporterait l'avantage majeur de la transparence, ce qui rendrait possible un véritable contrôle démocratique sur la politique économique de l'Etat. Car il s'agit d'une tâche essentielle, en particulier en période de crise. Quant à l'innovation, elle dépend avant tout de l'université qui souffre – comme toutes les entités publiques – des restrictions budgétaires accumulées depuis des années.

## **Un fonctionnement en question**

Les risques de collusions d'intérêts sont bien réels au sein des incubateurs de start-ups. Ce n'est pas Ensemble à Gauche qui le dit, mais un député PLR ! En commission, celui-ci se questionnait notamment sur « les cauteles suffisantes prises pour éviter ces conflits d'intérêts ». Il a également exprimé son inquiétude sur le risque de « distorsion de la concurrence » à laquelle peut mener la fondation. La fondation Ecllosion en particulier a suscité de vives inquiétudes. Elle a d'ailleurs été auditée par le service d'audit interne (SAI) dont les conclusions ont suffisamment préoccupé la commission de contrôle de gestion pour qu'elle se saisisse du sujet. Alors que les activités d'Ecllosion sont appelées à être reprises par la FONGIT, il est légitime de se demander si des garanties existent pour un fonctionnement sans conflit d'intérêts. C'était d'ailleurs l'avis de la majorité de la commission des finances qui avait gelé ce projet de loi dans l'attente des conclusions de la commission de contrôle de gestion. Celles-ci ne sont jamais arrivées et la commission a voté le projet de loi, oubliant subitement ses doutes antérieurs que rien n'était venu apaiser. Un député socialiste a pourtant proposé qu'un retour régulier soit fait à la commission des finances concernant l'intégration d'Ecllosion, l'utilisation des fonds et la nature des projets subventionnés. Mais cette proposition a essuyé un refus cinglant de la droite.

En conclusion, le groupe Ensemble à Gauche vous invite à refuser ce projet de loi. En matière de création d'emploi, le Conseil d'Etat ne peut pas se cacher derrière des incubateurs à start-ups et doit mettre en place une véritable politique industrielle. En matière d'innovation, il doit avant tout soutenir les entités publiques de recherche qui souffrent souvent d'un manque de moyens. L'opacité totale du fonctionnement des fondations visées ne permet pas au parlement de se prononcer sérieusement sur la question et encore moins de tirer un bilan des années précédentes.